DISCOURS

PRONONCÉS

PAR M. GUIZOT

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

DE 1840 A 1846

Sur les relations de la France et de l'Espagne

EXTRAITS DU MONITEUR UNIVERSEL.

C. 73
D175
D1237
ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

PARIS
IMPRIMERIE PANCKOUCKE
RUE DES POITEVINS, 6
1846

RD
175
Consultation
sur place
BIBLIOTHÈQUE DE SCIENCES PO
1 557 783

DISCOURS

PRÉSENTÉS

PAR M. GUIZOT,

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

DE 1840 A 1846

[illegible]

PARIS

[illegible] MANCKOUCKE

[illegible]

DISCOURS

PRONONCÉS

PAR M. GUIZOT

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

DE 1840 A 1846

Sur les relations de la France et de l'Espagne

Extraits du Moniteur universel

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

D ~~1237~~ 175

PARIS

IMPRIMERIE PANCKOUCKE

RUE DES POITEVINS, 6

1846

CHAMBRE DES PAIRS
SESSION DE 1839-1840.

EXTRAIT DU DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. GUIZOT

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

Dans la discussion du projet d'adresse.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

Séance du 18 novembre 1840.

[M. le marquis de Dreux-Brézé ayant parlé sur l'état de l'Espagne et de ses relations avec la France, M. Guizot lui a répondu en ces termes :]

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Le Gouvernement du Roi, à aucune époque, n'a eu la prétention de dominer l'Espagne, de faire en Espagne les événements. Ce n'est pas le Gouvernement du Roi qui a changé l'ordre de succession en Espagne ; ce n'est pas le Gouvernement du Roi qui a amené en Espagne telle ou telle crise politique, ni travaillé à faire prévaloir tel ou tel parti aux dépens de tel autre.

L'Espagne a fait ses propres destinées. C'est l'Espagne elle-même, soit par ses rois, soit par les forces nationales,

qui a changé l'ordre de succession et parcouru ensuite les phases de la situation difficile où elle était entrée. Le Gouvernement du Roi a pris les événements tels que l'Espagne elle-même les faisait. Dans ces événements, il s'est montré toujours l'ami de l'ordre légal et régulier. C'est au Gouvernement légal établi par l'Espagne elle-même qu'il a toujours prêté son appui. Il n'a jamais, comme on l'a souvent prétendu, travaillé à faire triompher, je le répète, tel ou tel parti politique contre tel autre. C'est à l'ordre établi, c'est à la légalité, à la modération, qu'il a prêté son appui. Il est donc injuste de le rendre responsable des événements qui s'accomplissent en Espagne. Il est injuste de dire que c'est lui qui a changé l'ordre de succession, qui a amené telle ou telle insurrection, accepté telle ou telle révolution. Le Gouvernement du Roi n'a rien amené, rien accepté que l'ordre légal, l'ordre établi, la volonté de l'Espagne elle-même. Il ne lui a jamais donné qu'un appui et des conseils favorables à l'ordre légal et à la modération.

Que l'Espagne, après cela, soit en proie aux chances, aux périls, aux maux d'une révolution; qu'elle traverse toutes les épreuves d'une nation qui travaille à changer son gouvernement, il n'y a rien là qui puisse nous étonner. Je prie l'honorable préopinant de se demander à lui-même ce qui serait arrivé en France si, pendant le cours de nos longues épreuves, nous avions eu à côté de nous un gouvernement qui, sans secourir aucune faction, sans exciter aucune discorde, ne nous eût jamais donné que des conseils de prudence, de modération, n'eût jamais prêté chez nous son appui qu'à l'ordre légal et reconnu. Certes ce gouvernement aurait joué à l'égard de la France un rôle honorable, utile; il nous aurait rendu de grands services, et nous ui en aurions dû une grande reconnais-

sance. Et au jour où la reconnaissance peut arriver, au jour où la raison revient aux peuples, au sortir de cette carrière orageuse des révolutions, nous aurions été les premiers à rendre justice à un gouvernement qui aurait joué envers nous un tel rôle. Ce rôle, nous l'avons joué à l'égard de l'Espagne. On ne trouvera, dans aucune des instructions que le Gouvernement du Roi a adressées à ses divers ambassadeurs, pas une parole qui sorte des limites que j'indique en ce moment à la chambre.

Quand l'Espagne a été livrée aux chances de la guerre civile, quand le gouvernement qu'elle avait elle-même proclamé, fondé, reconnu, qui était l'œuvre de la volonté de son roi et de la volonté du pays, quand ce gouvernement a été attaqué par la guerre civile, qu'avons-nous fait? Nous nous sommes concertés avec les alliés de l'Espagne, ses alliés naturels, ceux qui reconnaissaient le gouvernement par elle-même fondé et reconnu; nous nous sommes concertés avec eux pour l'aider à se délivrer de la guerre civile. Nous n'avons pas prétendu lui imposer notre volonté, notre domination; bien plus, nous avons refusé d'intervenir par la force dans ses affaires; nous avons refusé de mettre notre volonté et notre force à la place de la volonté et de la force de l'Espagne elle-même. Nous l'avons laissée suivre le cours de ses destinées et de ses propres opinions, nous bornant à lui prêter tout l'appui qu'un gouvernement étranger et ami peut prêter à un peuple engagé dans cette difficile carrière.

Nous avons fait cela de concert avec l'Angleterre, sans nous préoccuper des anciennes rivalités d'influence, de ces rivalités auxquelles il faut faire grande attention dans le cours ordinaire des choses, mais qui doivent quelquefois se taire et s'effacer devant des situations difficiles et des circonstances dominantes.

Et qu'il me soit permis de rendre à l'Angleterre cette justice qu'elle aussi elle a oublié un moment ces rivalités d'influence, qu'elle s'est élevée au-dessus de son propre passé.

Nous n'avons pas voulu intervenir en Espagne, et l'Angleterre nous a demandé d'intervenir. L'Angleterre oubliait la jalousie avec laquelle elle avait toujours considéré l'influence de la France en Espagne, et la France ne voulait pas donner, à l'Angleterre ni à l'Espagne, sujet de dire qu'elle entendait fonder au delà des Pyrénées sa domination. Grand exemple de modération et de liberté d'esprit des deux parts !

Qu'après cela, et dans une situation plus régulière, plus tranquille, cette rivalité d'influence reparaisse, nous ne la méconnaîtrons pas ; nous ne négligerons pas d'assurer à la France, non pas la domination, mais la juste part d'influence qui lui appartient dans les destinées de la Péninsule. Nous espérons qu'il nous sera possible de nous concilier sur ce sujet avec l'Angleterre elle-même, et qu'en présence des événements si périlleux auxquels l'Espagne est en proie, l'Angleterre sentira, comme elle l'a déjà senti une fois, qu'il n'y a pas là une lutte d'influences rivales, mais qu'il y a un intérêt commun, l'intérêt d'aiderla Péninsule à rétablir l'ordre dans son propre sein, à faire cesser la guerre civile, quel qu'en soit le drapeau, à fonder enfin un gouvernement légal, régulier, but légitime des efforts de l'Espagne, comme cela a été pendant si longtemps le but des efforts de la France. (Marques d'adhésion.)

EXTRAIT DU MONITEUR UNIVERSEL
du 19 novembre 1840.

CHAMBRE DES PAIRS
SESSION DE 1840-1841.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. GUIZOT

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

DANS LA DISCUSSION GÉNÉRALE
DU PROJET DE LOI RELATIF A L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE 700,000 fr.
POUR SECOURS AUX RÉFUGIÉS ÉTRANGERS.

Séance du 4 janvier 1841.

MESSIEURS,

La chambre ne s'étonnera pas, j'en suis sûr, si, dans le discours de l'honorable préopinant (1), il y a des choses auxquelles je ne réponds point, sur lesquelles je n'exprime aucun avis, dont je ne parle même pas. Non-seulement il ne m'est pas permis de tout dire, mais il ne m'est pas permis de parler de tout. Il y a une foule de choses dans lesquelles la parole nuit d'avance à l'action. Quand on n'est pas obligé d'agir, quand on est simplement appelé à observer et à juger, on peut exprimer sans crainte et sans gêne toute sa pensée. Quand on est appelé à agir, et précisément pour agir, il faut savoir se taire.

(1) M. le duc de Noailles.

Dans une occasion récente, j'ai eu l'honneur de dire à cette tribune que le projet du Gouvernement du Roi était de ne pas intervenir activement dans les affaires intérieures de l'Espagne. Mais j'ai, certes, été bien loin de renier la part qu'il a prise dans les événements dont l'Espagne a été le théâtre....

M. LE MARQUIS DE BRÉZÉ. Je demande la parole.

M. LE MINISTRE. Lorsque, à la mort de Ferdinand VII, l'Espagne a reçu, de la volonté même de son roi, un gouvernement qu'elle a aussitôt entouré et appuyé de la sanction nationale, la France l'a reconnu; elle s'est empressé de le reconnaître, comme le disait l'honorable préopinant, parce que c'était le gouvernement légitime de l'Espagne, le gouvernement proclamé par le droit légal et le vœu national; et, après l'avoir reconnu, la France l'a soutenu. Lorsque ce gouvernement, établi par le testament de Ferdinand VII et par le vœu national, a été attaqué, lorsqu'il a été mis en question par la guerre civile, le Gouvernement du Roi s'est empressé de le soutenir et de lui donner un appui public et efficace. Oui, nous avons levé des troupes, nous avons conclu des traités, nous avons envoyé la légion étrangère, nous avons pris de grandes mesures qui ont eu pour objet de soutenir le trône d'Isabelle II. Certes, je suis bien loin de renier cette politique, convaincu aujourd'hui, comme il y a cinq ans, qu'elle est conforme au vœu de l'Espagne et aux intérêts de la France.

Mais là s'est borné, messieurs, et là se bornera l'intervention, l'action du Gouvernement du Roi en Espagne. Soutenir le gouvernement d'Isabelle II, voilà la politique du Gouvernement du Roi. Après cela, respecter la liberté de l'Espagne et du gouvernement de la reine, l'entière liberté de l'administration intérieure du royaume, ne pas

entrer dans les querelles des partis, ne pas épouser tel ou tel parti, tel ou tel cabinet contre tel autre, ne pas engager la France dans les dissensions intérieures de ce gouvernement de la reine que la France est décidée à soutenir dans son ensemble; voilà la règle que nous nous sommes imposée. Voilà ce que je voulais dire quand je disais que la France ne chercherait pas à exercer une influence active dans les affaires intérieures de l'Espagne. J'ai en même temps avoué, continué la politique du Gouvernement du Roi depuis sept ans, et j'en ai marqué la limite. Je prie la chambre et l'honorable préopinant de bien remarquer cette limite, parce qu'en effet elle est la règle de conduite du Gouvernement. Si le gouvernement de la reine Isabelle II était menacé dans son existence, si la cause que la France a soutenue en même temps que l'Espagne la soutenait, si, dis-je, cette cause était en péril, le Gouvernement verrait ce qu'il aurait à faire, et il ne déserterait pas la politique qu'il a suivie jusqu'à présent. Mais, pour ce qui regarde les luttes de partis, de cabinets, l'administration intérieure de l'Espagne, le Gouvernement du Roi, et plusieurs des honorables membres de cette chambre qui ont administré les affaires étrangères peuvent l'attester comme moi, le Gouvernement du Roi continuera à ne point s'en mêler : il laissera à l'administration intérieure de l'Espagne toute la liberté à laquelle elle a droit.

J'arrive aux circonstances actuelles. La situation qu'elles nous ont faite et la politique qu'elles nous ont déterminés à adopter, l'honorable préopinant le disait tout à l'heure, ne sont point du fait de la France. La France a été entièrement étrangère à des événements que je puis me dispenser de juger, mais que je déplore, et qui ont amené en Espagne l'administration qui y préside aujourd'hui. Mais

cette administration, messieurs, c'est toujours le gouvernement de la reine Isabelle II. Le trône de la reine Isabelle II est intact, et les hommes qui aujourd'hui administrent en son nom n'ont donné à personne le droit de dire qu'ils veulent séparer leurs intérêts des intérêts de la reine Isabelle II. Le gouvernement actuel de l'Espagne est le gouvernement de droit.

C'est en même temps le gouvernement de fait, et à ce titre aussi nous restons en rapport avec lui. Quand nous disons que nous respectons la liberté intérieure des nations, nous ne disons pas, messieurs, de vaines paroles; nous entendons régler effectivement notre conduite sur ce principe, quand même son application peut entraîner certains dangers. L'administration qui régit aujourd'hui l'Espagne est son gouvernement de fait; elle est reconnue par le pays tout entier ; il n'y a aucune guerre civile en Espagne. Quant à présent, nous n'avons aucune raison pour ne pas continuer avec cette administration les relations que nous avions avec le gouvernement de la reine dans les années précédentes.

De plus, jusqu'ici, cette administration ne nous a donné, à nous Français, à nous Gouvernement du Roi, aucun sujet sérieux de plainte. Elle a entretenu les relations telles qu'elles existaient auparavant. Elle se montre disposée à maintenir ces relations sur un pied de bienveillance et d'amitié. Elle se montre disposée en même temps à faire des efforts pour être un gouvernement régulier, pour effacer ce qu'il peut y avoir, dans la manière dont elle est arrivée au pouvoir, de contraire à un ordre de choses régulier et monarchique. Pourquoi, dans nos paroles publiques, la découragerions-nous dans cette voie où elle veut entrer? pourquoi, au contraire, ne lui donnerions-nous pas des conseils de prudence, de modéra-

tion? pourquoi ne continuerions-nous pas à ne pas nous mêler de l'administration intérieure de l'Espagne, et à appuyer le gouvernement de la reine Isabelle II partout où nous le rencontrerons, et toutes les fois qu'il s'efforcera de se conduire en gouvernement régulier?

C'est ce que nous faisons. Nous ne sommes pas obligés d'exprimer notre jugement sur des événements accomplis; nous ne songeons qu'à maintenir des relations pacifiques et à seconder les efforts qu'on voudra faire pour rentrer dans les voies régulières du Gouvernement.

Voilà l'attitude que nous avons prise. Nous sommes loin de vouloir associer notre responsabilité aux destinées de l'administration qui préside aujourd'hui en Espagne. Mais si nous avions des craintes, des inquiétudes, nous ne nous croirions pas obligés, je le répète, de les porter publiquement à cette tribune; nous demeurerions en observation.

Mais on nous dit, et c'est un des principaux reproches que nous faisait tout à l'heure l'honorable préopinant, on nous dit : Vous abandonnez donc votre influence en Espagne, vous la livrez à vos rivaux. Cette politique est une politique inerte et sans résultat.

Messieurs, il y a quelques mois, quand un ministère d'une autre couleur, qu'on appelait le ministère modéré, existait en Espagne, on disait que l'influence de la France était tout en Espagne, que notre ambassadeur gouvernait l'Espagne, que cela excitait la colère des Espagnols et la jalousie de la Grande-Bretagne.

M. LE DUC DE NOAILLES. Ce n'est pas moi qui l'ai dit.

M. GUIZOT. Je ne prétends pas que le noble duc l'ait dit lui-même; mais personne n'ignore que cela s'est beaucoup dit en Espagne, et c'est même une des causes du mouvement qui s'y est opéré.

Le noble duc a suivi de trop près ces événements pour ne pas se rappeler que tel a été en effet, pendant un certain temps, le langage qu'on tenait en Espagne et en France. Lorsque le cabinet modéré est tombé et a fait place au cabinet exalté, comme on dit en Espagne, on s'est regardé comme délivré de l'influence française.

Messieurs, ces influences qui s'en vont et qui reviennent, selon qu'un cabinet succède à un cabinet, ne sont donc pas si complétement détruites; elles ne périssent pas parce qu'elles paraissent un moment suspendues. Ce sont là des vicissitudes inévitables dans un pays qui est en proie aux agitations révolutionnaires.

Indépendamment des rivalités anciennes de l'Angleterre et de la France sur ce théâtre, il s'y est ajouté la rivalité des partis qui ont pris tel ou tel drapeau, qui se sont faits ou anglais ou français, beaucoup moins selon la réalité des choses que pour leur propre intérêt de parti, et pour avoir l'air de s'appuyer sur telle ou telle puissance étrangère. N'attachons pas à ces apparences et à ces vicissitudes d'influences plus d'importance qu'elles n'en ont réellement. Oui, je suis prêt d'en convenir, le parti qui gouverne aujourd'hui les affaires d'Espagne se dit attaché de préférence à l'influence anglaise ; le parti qui les gouvernait, il y a peu de temps, se disait attaché de préférence à l'influence française. Mais ce sont là des faits trop superficiels, trop transitoires, pour qu'on puisse en faire la règle de sa politique, pour qu'on puisse les considérer comme caractérisant véritablement la situation de la France vis-à-vis de l'Espagne.

Non certainement, nous ne sommes pas sans influence en Espagne. Permettez-moi de vous en faire à vous-même la question : est-il possible que la France soit sans influence en Espagne, lorsque dans ce pays tous les re-

gards sont tournés vers elle, quand en Espagne chacun se dit sans cesse : Que fera la France ? que dira la France? Passez les divers partis en revue ; vous les trouverez tous occupés de nous. Le parti modéré espère que l'influence française prédominera, et le ramènera au pouvoir. Le parti exalté, je parle le langage de l'Espagne même, de ses journaux, le parti exalté craint l'influence française ; ce parti compte beaucoup plus de personnes ennemies de l'influence française, je dirai plus, hostile au Gouvernement que la France possède. Pourquoi s'étonner de cela? Cela est inévitable : nos propres luttes, nos dissensions intestines ont là leur analogie, leur retentissement, leur écho. Il faut y bien regarder ; mais il n'y a rien qui doive nous faire désespérer de notre influence. Si nous avons des adversaires, nous avons aussi des amis, des hommes qui ont besoin de nous, dans l'intérêt de leur propre cause. Nous n'épousons pas leurs querelles, mais nous profitons de leur appui quand l'occasion se présente de maintenir ou de retrouver l'influence que la France doit avoir en Espagne.

Regardez ce qui se passe en France même. Comment ! vous avez par milliers des réfugiés espagnols de tous les partis, et non-seulement des réfugiés ordinaires, mais des têtes couronnées ! Est-il possible qu'un pays qui offre un asile, des ressources à une si grande portion d'un peuple, aux hommes les plus animés des différents partis, aux têtes couronnées elles-mêmes qui représentent ces divers partis, est-il possible que ce pays soit sans influence sur l'Espagne? Il faudrait plus que de la maladresse pour ne pas profiter d'une telle situation, pour ne pas exercer, à un moment donné, dans une occasion véritablement utile, une influence efficace. Mais on n'agit pas tous les jours ; il y a des époques d'action ; il y a des époques d'inaction

auxquelles il faut savoir se résigner. C'est là la politique.

Vous vous plaignez de l'inertie de la politique française. Eh bien, dans la situation, non pas d'indifférence comme on le dit, mais d'attente, où nous sommes, c'est la politique qu'il convient à la France d'adopter. La France, par la seule force des choses, par sa situation, par les rapports qui existent entre notre situation intérieure et celle de l'Espagne, la France a sur l'Espagne des moyens d'influence qui ne peuvent lui échapper, dont elle se servirait si elle en avait besoin. Mais, pour cela, il ne faut pas agir tous les jours et d'une manière inquiète. Il faut savoir attendre. Nous attendons que les événements se développent; nous respectons la liberté du peuple espagnol; nous respectons sou action personnelle sur ses propres destinées; et le jour où l'occasion se présentera d'exercer, au nom de la France, dans l'intérêt de la France comme dans l'intérêt de l'Espagne, une influence utile, ce jour-là nous n'hésiterons pas.

Et ce jour-là, je ne craindrais pas, pour la cause de la Péninsule, cet isolement auquel faisait allusion tout à l'heure le noble duc. Le fait a prouvé ce qui devait arriver en pareille circonstance. Malgré la rivalité d'influence, malgré les jalousies qui ont si longtemps existé entre l'Angleterre et la France à la mort de Ferdinand VII, l'Angleterre a pensé comme nous, elle a agi comme nous. Il y a des intérêts supérieurs qui ont déterminé l'Angleterre à une conduite analogue à la nôtre; et quand le gouvernement espagnol s'est trouvé dans une situation difficile, quand il a eu besoin qu'une influence auxiliaire vînt le soutenir contre la guerre civile qui le dévorait, l'Angleterre s'est encore trouvée d'accord avec nous; et le traité de la quadruple alliance est intervenu. Ce traité, qu'on a bien souvent attaqué, parce qu'il n'a pas fait tout ce qu'on s'en

était promis, parce qu'il n'a pas accompli tous les résultats qu'on avait attachés à son nom, ce traité cependant a rendu à l'Espagne d'immenses services ; il faut le compter parmi les causes les plus efficaces qui ont fait cesser la guerre civile en Espagne : et si pareille circonstance se renouvelait, si l'existence du gouvernement de la reine était mise en question, ne doutez pas que les mêmes faits ne se renouvelassent; ne doutez pas que, malgré la rivalité des influences, l'Angleterre et la France, engagées, quant à l'Espagne, dans un intérêt commun, dans une idée commune, ne fissent ce qu'elles ont fait une première fois. L'Angleterre, pas plus que la France, ne livrera jamais l'Espagne à des influences tout à fait étrangères, éloignées, et que leur position géographique n'appelle pas à jouer dans la Péninsule le rôle qui appartient à l'Angleterre et à la France.

Je crois avoir mis sous les yeux de la chambre les caractères essentiels de la politique du Gouvernement du Roi : maintenir, appuyer le gouvernement de la reine Isabelle II, qui est le gouvernement de droit et le gouvernement national de l'Espagne ; rester étrangers à la lutte intérieure des partis, aux dissentions intestines; n'abandonner aucun des moyens d'influence légitime que cet état des partis et la position de l'Espagne donnent à la France; mais choisir, pour la manifestation et l'action de cette influence, le moment opportun : voilà notre politique; elle ne compromet rien dans le présent, et elle suffira, je l'espère, aux nécessités de l'avenir. (Marques d'approbation.)

EXTRAIT DU MONITEUR UNIVERSEL
du 5 janvier 1841.

CHAMBRE DES PAIRS
SESSION DE 1841-1842.

EXTRAIT DU DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. GUIZOT

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

Dans la discussion générale du projet d'adresse.

Séance du 12 janvier 1842.

MESSIEURS,

J'avais demandé la parole hier à la fin de la séance pour répondre en peu de mots à ce que venait de dire l'honorable M. de Brézé sur les affaires d'Espagne. Je viderai sur-le-champ aujourd'hui ce que je regarde comme un incident dans cette discussion.

L'honorable M. de Brézé a remarqué le silence du discours de la couronne sur les affaires d'Espagne ; il a eu raison. Ce silence a été réfléchi et volontaire. Il expliquera le mien. L'état de nos relations en Espagne m'interdit d'entrer dans une vraie discussion à cette égard ; il y a en ce moment, entre la France et l'Espagne, des difficultés pendantes, des questions flagrantes sur lesquelles il me serait impossible de m'expliquer sans courir le risque de nuire aux affaires de mon pays.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

Cependant j'ai, non pas sur les questions dont je parle, mais sur nos relations générales avec l'Espagne, une observation à faire en réponse à ce qu'a dit l'honorable M. de Brézé.

Il a rappelé le traité de Bergara et la satisfaction que nous avons témoignée au moment où il a été conclu ; il nous a demandé si, après ce qui s'est passé depuis deux ans, nous ressentions aujourd'hui la même satisfaction. Sans aucun doute, messieurs. Le traité de Bergara nous a causé une véritable satisfaction parce qu'il annonçait le terme d'une guerre civile en Espagne. Nous n'avons pas eu l'espérance qu'il mît un terme en même temps à toutes les dissensions civiles de ce pays, à toutes les difficultés de nos relations avec lui. Nous avons une trop longue expérience des révolutions, de leur durée, de leurs vicissitudes, pour croire qu'elles puissent se terminer ainsi en un moment et par un acte isolé ; mais il n'en reste pas moins vrai que le traité de Bergara a mis fin à la guerre civile en Espagne. C'est là la cause de la satisfaction qu'il nous a fait et qu'il nous fait encore éprouver.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

Une autre guerre civile a paru, tout à l'heure, sur le point de recommencer ; des bruits ont été répandus sur la part que le Gouvernement du Roi y aurait prise. Ces bruits étaient dénués de tout fondement. Le Gouvernement du Roi, dans cette occasion comme dans toutes les autres, s'est conduit envers l'Espagne dans la seule pensée d'aider au rétablissement de l'ordre et à la pacification générale dans ce pays. Au milieu de cette crise récente, quand le gouvernement espagnol s'est adressé à nous pour nous demander les mesures qui lui paraissaient propres à en empêcher le développement, quand il nous a demandé de faire interner les réfugiés carlistes qui s'agitaient sur la frontière et rentraient en Espagne pour prendre part

à la nouvelle insurrection, nous les avons fait interner. Quand il nous a adressé la même demande à l'égard des christinos qui se pressaient vers la frontière dans le même dessein, nous les avons fait également interner. Une seule de ses demandes lui a été à l'instant et positivement refusée. Je n'ai pas besoin de dire laquelle; la chambre le sait; elle comprend notre prompt et catégorique refus. (Marques d'approbation.)

Il est donc faux que le Gouvernement français ait eu la moindre part aux derniers troubles de l'Espagne. Si nous avions voulu nous plaindre à notre tour de ce qui se passe en Espagne à l'égard du Gouvernement du Roi, des réunions publiques, des menées ourdies, des propos tenus, je ne veux pas dire par qui, mais par des hommes importants, menaçant de fomenter en France des insurrections, des révolutions nouvelles, et adressant leurs menaces au Gouvernement du Roi, à la personne du Roi, les sujets de récrimination ne nous auraient pas manqué. Nous nous en sommes abstenus. Nous savons quelles sont les difficultés que rencontrent en pareille matière les gouvernements libres, quelle est la part qu'il faut attribuer aux passions populaires, à l'entraînement qu'elles exercent souvent sur les gouvernements eux-mêmes, indépendamment de leurs véritables intentions. Mais nous savons aussi qu'il est du devoir des gouvernements de s'en défendre; nous espérons que ce devoir sera rempli de l'autre côté des Pyrénées comme il l'est de notre côté.

Le Gouvernement du Roi n'est dirigé dans sa conduite, quant à l'Espagne, que par deux idées qu'il peut exprimer tout haut : l'une, c'est de contribuer à l'affermissement de la monarchie régulière, à la pacification du pays; l'autre, c'est que, ne prétendant point à exercer en Espagne une influence exclusive, et certes nous l'avons assez té-

moigné en nous refusant à l'intervention quand on nousl a demandait de toutes parts, nous avons aussi la prétention qu'aucune influence exclusive n'y soit exercée à nos dépens et contre nous. La pacification de l'Espagne, ses bonnes et égales relations avec tous les gouvernements avec lesquels elle est en paix, voilà notre politique quant à l'Espagne, celle que nous pratiquons chaque jour.

L'honorable M. de Brézé nous a rappelé la politique de Louis XIV, la politique de Napoléon, quant à l'Espagne. Dans cette politique, messieurs, il y avait du bon et du mauvais, du vrai et du faux. Il y a certains côtés par lesquels elle est encore bonne pour la France et pour l'Espagne; il y en a d'autres qui ne conviennent plus au temps, aux intérêts actuels de la France, aux principes et aux formes des gouvernements. C'est donc un exemple à consulter, mais non un guide à suivre. Il faut aujourd'hui travailler, autant qu'il appartient à un gouvernement étranger, à pacifier l'Espagne, à affermir sa monarchie, et, en même temps, empêcher en Espagne toute influence exclusive qui nuirait aux intérêts français, sans prétendre à exercer nous-mêmes une semblable influence; voilà les deux règles de notre politique : je n'hésite pas à affirmer que nous les suivons exactement. Le jour où nous pourrons examiner de près ce qui se passe aujourd'hui entre l'Espagne et la France, le jour où les questions pendantes seront résolues, on verra que nous nous sommes conformés exactement aux idées que je viens de rappeler.

La chambre pensera comme moi, je l'espère, que le moment n'est pas encore venu d'entrer dans ce débat. (Mouvement d'adhésion.)

EXTRAIT DU MONITEUR UNIVERSEL
du 13 janvier 1841.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
SESSION DE 1841-1842.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. GUIZOT

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

Dans la discussion du projet d'adresse.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

Séance du 25 janvier 1842.

M. GUIZOT, *ministre des affaires étrangères*. Je devrais me refuser à ce débat (1).....

Plusieurs voix. Plus haut! plus haut!

M. LE MINISTRE. Je parlerai aussi haut qu'il me sera possible ; mais la chambre sait que j'ai la voix un peu affaiblie.

Je devrais, dis-je, me refuser à ce débat. Il porte sur une affaire encore pendante, délicate, compliquée, qui peut d'un moment à l'autre prendre des faces diverses. Ce serait mon droit et peut-être mon devoir de me taire absolument ; mais on abuserait de mon silence pour in-

(1) Débat suscité par un amendement de M. de Beaumont, à l'occasion des affaires d'Espagne.

duire en erreur la chambre. L'amendement qu'on lui propose me paraît plein d'inconvénients pour notre pays, pour le Gouvernement du Roi, pour la chambre elle-même. Je veux le repousser en peu de mots et par un simple exposé de notre situation envers l'Espagne. Je le fais, comme je le disais tout à l'heure, contre mon gré, avec le sentiment que c'est de la mauvaise politique, mais par une nécessité absolue.

La chambre se rappelle à quel moment le cabinet du 29 octobre est entré en relations avec l'Espagne; au moment même où la révolution de septembre venait de s'accomplir. La chambre sait quel mouvement, il faut bien que j'appelle les choses par leur nom, quel mouvement antifrançais a accompagné cette révolution. Je pourrais en dire les causes; je ne le ferai pas : je me borne à rappeler le fait; il est notoire. La révolution de septembre s'est accomplie au milieu d'un mouvement antifrançais et par l'influence d'un parti antifrançais.

L'attitude du Gouvernement du Roi était donc délicate. Il prit celle d'une politique parfaitement tranquille, en rapports réguliers, mais point empressés, avec le gouvernement espagnol. Le cabinet s'est surtout appliqué à convaincre l'Espagne de deux choses : la première, que nous n'entendions aucunement intervenir dans ses affaires intérieures, et nous ingérer dans son gouvernement par une influence étrangère; la seconde, que nous ne considérions point l'Espagne comme un théâtre de nos rivalités, de nos luttes avec telle ou telle puissance européenne, sacrifiant sans cesse dans ces luttes les intérêts de l'Espagne même à nos intérêts.

Voilà les deux idées qui ont été la règle de la politique du cabinet du 29 octobre envers l'Espagne. Il les a scrupuleusement mises en pratique. Nous avons évité toute

occasion de débat, de querelle. Elles ne nous ont pas manqué. Plusieurs incidents sont survenus, que la chambre peut se rappeler : l'affaire des Aldudes et l'affaire de l'îlot del Rey. Nous n'avons voulu envenimer aucune de ces questions; nous avons été modérés, patients, tolérants, uniquement occupés d'entretenir avec l'Espagne des rapports réguliers, et de la bien convaincre que nos intentions étaient bienveillantes et sincères.

Au bout de quelque temps, nous avons gagné du terrain. Cette tendance antifrançaise, qui avait éclaté dans la révolution de septembre, s'est atténuée; les rapports sont devenus plus faciles, plus bienveillants. Un ministre espagnol est venu à Paris, où il n'y avait auparavant qu'un chargé d'affaires. Enfin, une autre circonstance, qui pouvait être très-importante pour les affaires d'Espagne, est survenue : le cabinet britannique a changé.

Nous avons pensé que ces trois circonstances, l'amélioration de nos rapports, l'arrivée à Paris d'un ministre espagnol, le changement du cabinet britannique, motivaient l'envoi d'un ambassadeur à Madrid. Je dirai tout à l'heure dans quelles pensées l'ambassadeur a été envoyé; je rappelle en ce moment les circonstances au milieu desquelles l'envoi a été résolu.

Au moment même où le Gouvernement du Roi venait de prendre cette résolution, l'insurrection christine a éclaté. La chambre sait quelles accusations ont retenti à ce sujet contre le Gouvernement français : on l'a représenté comme complice, comme auteur de l'insurrection christine; j'affirme de la façon la plus positive qu'il y a été complétement étranger.

Je vais plus loin : des avertissements ont été donnés au gouvernement espagnol sur des préparatifs qui se faisaient contre lui, sur des envois d'armes, de munitions de

guerre, etc., dans les provinces basques : on en ignorait l'objet, l'origine ; mais on l'informait du fait. Et peu après ces avertissements, l'insurrection a éclaté. Je répète que le Gouvernement y a été tout à fait étranger. A cette occasion, le ministre espagnol à Paris a adressé au Gouvernement du Roi plusieurs demandes. Il a demandé que les réfugiés carlistes qui se pressaient sur la frontière pour aller prendre part au mouvement fussent internés ; la demande a été accordée. Il a demandé que les réfugiés christinos qui prenaient la même route fussent également internés ; ils l'ont été. Il a désigné quelques noms propres qui inquiétaient spécialement, sur cette frontière, le gouvernement espagnol ; on les a fait interner. Il a adressé au Gouvernement du Roi une autre demande, qui a été à l'instant même et péremptoirement refusée ; je n'ai pas besoin de dire pourquoi : la chambre le sait. (Marques d'approbation.)

Voilà, messieurs, quelles ont été, avant l'insurrection christine, l'attitude et la conduite du Gouvernement du Roi ; voilà quelles ont été son attitude et sa conduite pendant l'insurrection. Cependant tout le monde sait que, pendant et après cette insurrection, ce même mouvement antifrançais, ces mêmes emportements, ces mêmes suppositions déclamatoires et injurieuses, qui avaient éclaté contre la France au moment de la révolution de septembre, se sont renouvelés avec une extrême violence : il y a eu plus que des déclamations, plus que des suppositions calomnieuses ; des atteintes ont été portées à notre territoire ; sur plusieurs points, en Espagne, nos nationaux ont été menacés ; dans le port de Barcelone, nos bâtiments ont été inquiétés. Nous avons dû prendre des précautions à l'occasion de ces menaces ; nous les avons prises avec une extrême prudence, dans le seul but de

garantir partout la personne et les intérêts de nos nationaux ; et, dès que la nécessité des précautions s'est éloignée, les précautions mêmes, les mouvements de troupes et de vaisseaux se sont éloignés aussi. Je puis l'affirmer sans crainte : dans les mesures adoptées pour préserver et notre territoire et nos nationaux des mouvements qui éclataient en Espagne, la plus grande modération a été pratiquée.

L'insurrection étouffée, le mouvement anarchique qui se produisait sur plusieurs points fit sentir au gouvernement espagnol la nécessité d'une répression plus efficace, d'un retour plus énergique aux principes d'ordre. Nous avons jugé que c'était là un moment favorable pour faire partir l'ambassadeur du Roi. Dans cette crise naissante, le gouvernement espagnol devait sentir un besoin d'appui ; et quand je dis appui, je ne le dis pas d'une façon qui puisse être désagréable ni insultante pour une grande nation ; je parle de cet appui moral, de cette adhésion éclatante que la présence d'un ambassadeur donne au pays, au gouvernement auprès duquel il est accrédité. Le départ de l'ambassadeur du Roi pour Madrid était, dans notre pensée, d'abord une grande marque d'affection, de déférence pour la jeune reine à laquelle la France et son Roi doivent et veulent donner toute la protection qu'un pays et un gouvernement étranger peuvent donner hors de leur territoire.... (Marques d'adhésion au centre.) C'était en même temps une marque d'impartialité, de neutralité dans les dissensions intérieures de l'Espagne. C'était aussi, comme je le disais tout à l'heure, un appui prêté au gouvernement espagnol contre l'anarchie qui le menaçait, et qu'il sentait le besoin pressant de réprimer ; c'était enfin un grand appui moral donné à ce gouvernement auprès de l'Europe pour l'aider à atteindre le but qu'en gar-

dant toutes les convenances de leur dignité les gouvernements nouveaux ont toujours raison de poursuivre, leur reconnaissance par les peuples civilisés et les gouvernements anciens. (Nouvelles marques d'adhésion.)

C'est là un but très-légitime; c'est une grande force dont les gouvernements nouveaux ont besoin, et qu'il serait insensé à eux de ne pas rechercher. On recherchait cette force pour l'Espagne; nous le savions, et nous avons pensé que l'arrivée d'un ambassadeur du Roi à Madrid seconderait puissamment les négociations entreprises dans ce dessein.

Voilà dans quelles idées, dans quels sentiments l'ambassadeur du Roi a été nommé et est parti. Si je ne me trompe, l'honorable préopinant lui-même, malgré ses préventions, doit trouver cela sérieux et légitime.

Quand l'ambassadeur est parti, messieurs, il était nommé depuis plusieurs mois; on savait auprès de qui il était accrédité. Il était accrédité auprès de la reine Isabelle II; on savait quelles étaient ses lettres de créance; il ne pouvait y avoir à cet égard aucune incertitude.

Quand il est arrivé, non pas le premier jour de son arrivée, non pas dans sa première entrevue avec M. le ministre des affaires étrangères d'Espagne, mais le lendemain seulement, la question dont on a tant parlé a été élevée. On dit aujourd'hui : Pourquoi ne l'avez-vous pas prévue? Et de quel droit nous aurait-on demandé de la prévoir? Nous avons agi dans cette occasion, comme dans toutes les autres, loyalement, publiquement, selon nos précédents, selon les principes de toute monarchie, constitutionnelle ou autre, selon les règles du droit public européen.

Quant aux précédents, je ne parlerai pas, si vous voulez, des anciens, de ceux qui sont antérieurs à l'établisse-

sement du régime constitutionnel en Espagne et en France : ils sont nombreux, clairs, tous semblables. Je veux bien les omettre, quoique je fasse grand cas de leur autorité. Je me bornerai aux précédents nouveaux, aux précédents de notre propre Gouvernement, précédents auxquels toute l'Europe a concouru.

En Grèce, l'Europe a envoyé des ministres à un roi mineur. Ces ministres, ceux de la France comme les autres, ont été accrédités auprès du roi mineur. C'est à lui-même qu'ils ont remis leurs lettres de créance en présence de la régence.

Voulez-vous un autre exemple plus frappant encore, plus analogue à l'Espagne, un exemple absolument pareil au cas qui nous occupe ?

Au Brésil, l'empereur don Pedro II était mineur ; le régent, M. Feijo, élève la même prétention qu'on élève aujourd'hui à Madrid, la prétention que les lettres de créance, quoique adressées au souverain, lui soient remises à lui en personne, comme investi, dit-il, de la plénitude de l'autorité royale. Il élève cette prétention ; il la porte à la connaissance de tous les membres du corps diplomatique, à Rio-Janeiro. Elle est unanimement repoussée, repoussée plus tard par les instructions venues d'Europe, comme elle l'avait été au premier moment par les agents diplomatiques établis à Rio-Janeiro. L'Autriche, la France, l'Angleterre, répondent de la même façon. Le régent renonce à sa prétention, et les lettres de créance sont présentées à l'empereur mineur, en présence du régent, qui les reçoit après lui.

Voilà les faits récents des États constitutionnels les plus analogues à l'Espagne par leur origine, par leur langue, par leurs institutions. (Très-bien ! très-bien !)

Rien de plus simple, messieurs : c'est là le principe

même de la monarchie. Que faut-il à la monarchie? que, pendant les minorités, tout ce qui est dignité, hommage, manifestation publique, s'adresse à la personne du souverain; que tout ce qui est autorité, exercice réel et efficace du pouvoir, soit remis à la personne investie de la régence.

La minorité dans une monarchie, ce n'est pas la mort, ce n'est pas l'éclipse du monarque : il est inactif, il n'est pas absent. Il y a des devoirs qui s'adressent à lui, des droits qui résident en lui. Si cela n'était pas, vous verriez bientôt, dans les minorités, et surtout dans les minorités placées au milieu des révolutions, vous verriez bientôt disparaître la monarchie. (*Au centre.* Très-bien!) Lorsque cette question s'éleva au Brésil, précisément au sein d'une monarchie naissante, et naissant au milieu des révolutions, ce fut là la raison principale sentie et alléguée par toute l'Europe. Il faut que la royauté paraisse dans toutes les occasions où elle peut paraître convenablement, où elle a, non une autorité pratique et réelle à exercer, mais des hommages à recevoir, soit de ses peuples, soit des étrangers.

Et ce ne sont pas là, messieurs, des questions d'étiquette, de vaines formalités : c'est ainsi que les gouvernements se fondent, c'est ainsi que les principes se maintiennent, c'est ainsi que les sentiments sont entretenus, alimentés, échauffés dans le cœur des populations. (Très-bien!) Si vous voulez faire disparaître toutes les occasions de les manifester, si vous ne voulez pas que la dignité extérieure reste au monarque, ne comptez plus sur la monarchie, elle disparaîtra bientôt elle-même. (Très-bien!)

En élevant, je ne dirai pas cette prétention, car ce n'était pas d'une prétention qu'il s'agissait, nous avons eu l'intention de continuer un droit et un fait, un droit et un

fait non-seulement français, mais européen ; car lorsque ce qui s'est passé à Madrid a été connu en Europe, partout, partout sans hésiter, les cabinets ont donné raison à la France ; les cabinets constitutionnels comme ceux qui ne le sont pas, l'Angleterre comme les puissances continentales. Partout on a reconnu que le Gouvernement du Roi n'avait fait, en cela, que se conformer à ses propres précédents, aux précédents de tout le monde, aux règles de sa propre monarchie, aux règles de toutes les monarchies, constitutionnelles ou non ; et ceux des cabinets européens qui ont pu manifester leur opinion en Espagne, l'ont fait hautement.

Voilà, messieurs, le véritable état de la question.

Aux faits que je viens de rappeler, aux raisons que je viens de donner, l'Espagne en oppose d'autres. Je ne les discute point ; ce n'est pas moi qui viendrai, à moins que je n'y sois contraint, discuter à cette tribune le sens d'un article de la constitution espagnole ; à l'Espagne seule il appartient d'en décider. Sans nul doute, quand l'Espagne juge à propos d'imposer certaines conditions, certaines règles à la réception des ambassadeurs ou des ministres plénipotentiaires étrangers ; quand elle dit que sa constitution le lui prescrit, elle est dans son droit. (*A gauche.* Très-bien !) Personne ne prétend la contraindre à le violer. Mais son droit ne détruit pas le nôtre (C'est évident !), son opinion ne fait rien à la nôtre. (Très-bien !) Nous restons tous parfaitement libres. Eh bien, nous ne croyons pas que nous devions, que nous puissions convenablement pour nous-mêmes, utilement pour l'Espagne, avoir un ambassadeur à Madrid à de telles conditions ; et nous rappelons le nôtre.

On dit : Il ne fallait pas envoyer d'ambassadeur. J'ai dit tout à l'heure par quelles raisons nous l'avions envoyé.

J'ai dit que nous n'étions point tenus de prévoir cet obstacle, que nous n'avions rencontré nulle part; j'ajoute que la crainte même de le rencontrer n'eût pas été pour nous une raison suffisante de ne pas envoyer à Madrid un ambassadeur, et de ne pas essayer de rendre à l'Espagne le service important que nous croyions et que nous voulions lui rendre par cet envoi. (Très-bien!)

Dans ma conviction, que je n'entends en aucune façon imposer à l'Espagne, que j'exprime pour mon pays, l'Espagne a méconnu ses propres intérêts; elle a méconnu et les intentions du Gouvernement du Roi, et les avantages qu'elle devait en retirer.

Et ce n'est pas moi seul qui parle ainsi : l'Espagne a des alliés, des amis : qu'elle les consulte ; ils lui tiendront le même langage, soyez-en certains.

Les choses étant ainsi, messieurs, que vous demande-t-on par l'amendement ?

Le discours de la couronne a gardé le silence sur l'Espagne : il nous a paru que c'était, envers l'Espagne elle-même, l'attitude la plus convenable de notre part; que le meilleur service que nous pussions encore lui rendre était de ne pas faire de ceci une occasion de débat solennel et irritant.

Le Gouvernement du Roi n'a point provoqué le débat qui s'élève aujourd'hui; il a eu l'intention de ne point le provoquer. La chambre entend-elle changer cette attitude du Gouvernement du Roi envers l'Espagne? la chambre entend-elle substituer une diplomatie à une autre? entend-elle faire de la diplomatie dans son adresse? en s'occupant de répondre au discours de la couronne, entend-elle répondre à l'adresse des cortès de Madrid ? (Très-bien!) C'est de cela qu'il s'agit, messieurs. Le Gouvernement du Roi a suivi envers l'Espagne une certaine poli-

tique; il a pris une certaine attitude; il l'a prise dans le discours de la couronne comme dans ses autres actes. De leur côté, les cortès de Madrid ont fait une adresse. Que vous demande-t-on? de répondre dans votre adresse à celle des cortès, et non pas au discours de la couronne. (Murmures à gauche.) Est-ce là ce que veut faire la chambre? (*Au centre.* Non! non!) Croit-elle que ce soit là son rôle dans les affaires extérieures du pays? croit-elle que ce soit ainsi qu'elle doive y intervenir pour porter son jugement sur la manière dont elles sont conduites? croit-elle que ce soit ainsi, dans une affaire pendante, dans une situation flagrante, qu'elle doive venir exercer une action imprévue, irrégulière, et entrer en conversation avec une assemblée étrangère, au lieu de répondre au discours du Roi? Là est la vraie question. La chambre en décidera. (Approbation au centre. — Une longue agitation succède à ce discours.)

EXTRAIT DU MONITEUR UNIVERSEL
du 26 janvier 1842.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
SESSION DE 1841-1842.

EXTRAIT DU DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. GUIZOT

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

Dans la discussion relative aux fonds secrets.

Séance du 10 mars 1842.

..... J'en viens à quelques paroles attribuées au président du conseil des ministres à Madrid. On prétend, et quelques journaux ont dit, mais je n'ai, à cet égard, aucune certitude, on prétend, dis-je, que M. le président du conseil à Madrid a affirmé que le gouvernement anglais, après avoir adhéré aux principes que nous avons suivis, en ce qui concerne la remise des lettres de créance de l'ambassadeur du Roi à Madrid, avait rétracté son adhésion, et que le cabinet espagnol était en possession d'une dépêche dans laquelle il adhérait à des maximes contraires.

Je n'hésite pas à dire que j'ai eu connaissance, con-

naissance officielle, de la dépêche dans laquelle lord Aberdeen écrit au ministre d'Angleterre à Madrid qu'il approuve les maximes que la France a soutenues à cet égard. La question était discutée avec détail dans cette dépêche, entre autres en ce qui touche la constitution espagnole. J'ai une trop haute idée de la fermeté d'esprit et de l'honneur du ministre des affaires étrangères de Sa Majesté Britannique, pour jamais supposer qu'après avoir pensé et écrit d'une certaine manière, il ait presque aussitôt rétracté son dire, et que le cabinet espagnol soit en état de produire une dépêche contraire. Comme de raison, existât-elle, elle ne serait pas venue à ma connaissance; mais je suis fermement convaincu qu'elle n'existe pas, et que le cabinet britannique persiste dans les maximes qu'il a adoptées et ouvertement professées, comme nous, sur cette question.

M. le président du conseil à Madrid paraît avoir nié également qu'aucun renseignement, aucun avis eût été donné au gouvernement espagnol par l'administration française sur les mouvements qui se préparaient dans les provinces basques, avant le mois d'octobre de l'année dernière. J'avais dit, en effet, à cette tribune, que l'administration des douanes sur la frontière avait informé le consul d'Espagne à Bayonne que des armes, des munitions passaient secrètement la frontière dans un but qu'elle ne connaissait pas, qu'elle ne pouvait expliquer, mais qui semblait indiquer quelque projet politique.

J'ai une réponse bien simple à faire à M. le ministre des affaires étrangères à Madrid; c'est de lire la lettre même dans laquelle, le 25 juin 1841, le consul d'Espagne à Bayonne remerciait le directeur des douanes françaises des avis qu'il lui avait donnés à ce sujet :

« Bayonne, 25 juin 1841.

« Monsieur le directeur,

« Aussitôt après avoir reçu votre obligeante communication du 14 de ce mois, je me suis empressé d'en informer S. Exc. M. le ministre des affaires étrangères de S. M. C. ,et en même temps j'ai réclamé, des autorités des provinces limitrophes, toutes les données et renseignements qui seraient à leur connaissance, relativement à l'usage qu'on aurait fait du soufre et salpêtre exportés de cette place pour l'Espagne. Je comptais recevoir dans un bref délai le résultat de mes démarches pour vous les transmettre de suite ; mais, voyant le retard qu'éprouvent les réponses des autorités à qui j'ai demandé les renseignements, je ne puis différer plus longtemps de vous témoigner, monsieur le directeur, ma profonde gratitude pour les importantes nouvelles que vous avez eu la bienveillance de me communiquer.

« Agréez, etc. *Le consul d'Espagne,*

« J.-J. DE ARGUINSEGUI. »

J'ignore si M. le ministre des affaires étrangères à Madrid a eu ou n'a pas eu connaissance de la lettre du consul d'Espagne ; mais le consul affirme qu'il a transmis au ministre les renseignements qu'il avait lui-même reçus.

Je m'arrête ici, messieurs ; je ne veux rentrer, je le répète, dans aucune des discussions qu'on a essayé tout à l'heure de renouveler à cette tribune. Si la chambre jugeait un nouveau débat nécessaire, si elle croyait, par

exemple, que, malgré tout ce qui a été dit dans la discussion de l'adresse, la politique du Gouvernement du Roi, quant à l'Espagne, a besoin de nouvelles explications, je n'hésiterais pas à les donner ; mais la chambre se rappelle que j'ai déjà exposé devant elle cette politique, que j'ai discuté les faits récents dans lesquels elle s'est manifestée, et qu'aucune réplique ne s'est élevée de ces bancs ; les explications que j'ai données sont restées alors, il y a trois semaines ou un mois, sans réponse. Rien n'est changé depuis ; et, quant à moi, je ne sens aucun besoin de recommencer.

Sur tous les faits dont on vient de parler, j'ai rétabli la vérité ; je l'ai rétablie, je pense, avec un degré d'exactitude et d'évidence qui n'est pas susceptible de contestation. C'est tout ce que j'ai à faire en ce moment ; la suite de la discussion m'apprendra si j'ai quelque chose de plus à dire. (Très-bien ! très-bien !)

EXTRAIT DU MONITEUR UNIVERSEL
du 11 mars 1842.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
SESSION DE 1841-1842.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. GUIZOT

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

DANS LA DISCUSSION
DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES ET EXTRAORDINAIRES.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

Séance du 6 avril 1842.

Je remercie l'honorable préopinant (1) de deux choses : la première, d'avoir écarté de cette question tout autre intérêt que l'intérêt français; la seconde, de la loyauté et de la modération de son langage.

Il a fait porter ses observations sur deux points : la conduite du Gouvernement français au moment de l'insurrection qui a éclaté en Espagne au mois d'octobre dernier, et l'envoi de notre ambassadeur à Madrid.

Sur le premier point, il a trouvé que nous n'avions pas suffisamment ménagé la susceptibilité du gouvernement espagnol, ni prévu et prévenu les impressions publiques en Espagne.

L'honorable préopinant a paru croire que les réfugiés

(1) M. Berville.

qui, à cette époque, sont rentrés en grand nombre sur le territoire espagnol, y étaient rentrés par suite d'un complot auquel nous n'avions pas connivé, mais que nous n'avions pas empêché, autant que cela était en notre pouvoir.

L'honorable préopinant a oublié que les réfugiés espagnols rentraient à cette époque en Espagne en vertu de l'amnistie qui venait d'être prononcée; que c'était là ce qui avait amené l'affluence des réfugiés espagnols sur la frontière, et qu'il avait fallu une suspension formelle de l'amnistie, prononcée par le gouvernement espagnol, pour arrêter ce mouvement.

L'autorité française y était complétement étrangère.

Lorsque le gouvernement espagnol, suspendant les effets de l'amnistie, s'est adressé à nous pour nous demander de faire interner les réfugiés dont la présence l'inquiétait, nous avons obtempéré à sa demande : non pas que nous nous considérions... comment dirai-je?... comme des gendarmes obligés d'agir à la première réquisition des autorités espagnoles. En même temps que nous avons toujours voulu remplir envers le gouvernement espagnol tous les devoirs du droit des gens, nous nous sommes toujours réservé la liberté de notre jugement et de notre conduite, la liberté d'examiner si en effet tels ou tels réfugiés donnaient au gouvernement espagnol de justes raisons de plainte. C'est à l'autorité française qu'il appartient d'apprécier la conduite des réfugiés, comme de déterminer le lieu où ils doivent résider. Nous avons toujours gardé, nous garderons toujours avec soin notre droit; mais en même temps, toutes les fois que nous avons acquis la conviction que la conduite de tels ou tels réfugiés inquiétait légitimement, menaçait réellement la tranquillité de l'Espagne, nous les avons fait interner. En ceci donc nous avons fait tout ce qui se pouvait, en respectant la justice et l'hospitalité, pour

ménager la susceptibilité du gouvernement espagnol.

Nous avons fait plus, nous avons continué à prendre sur notre frontière, quelque onéreuses, quelque pénibles qu'elles fussent pour notre population, toutes les précautions propres à empêcher le renouvellement de la guerre civile en Espagne. Nous avons continué de surveiller, d'interdire soigneusement l'introduction de munitions et d'armes dans les provinces basques. Nous avons continué de donner à cet égard aux autorités espagnoles d'utiles avertissements. Et ce n'est point la simple autorité locale qui, d'elle-même et confidentiellement, a donné tel ou tel avis; les autorités locales n'ont agi que par les ordres de l'autorité centrale. Ce qu'elles ont fait dans un cas que j'ai déjà eu l'honneur de citer à la chambre, elles l'ont fait souvent, elles le font encore aujourd'hui.

Et ce que la chambre ignore, c'est que naguère des douaniers français ont soutenu une lutte sanglante pour empêcher des réfugiés espagnols de rentrer en armes sur le territoire espagnol, et que, dans cette lutte, plusieurs de nos douaniers ont été dangereusement blessés, remplissant ainsi, au péril de leur vie, des devoirs dont, à la rigueur, ils auraient pu se dispenser. Nous ne voulons pas qu'ils s'en dispensent; nous voulons faire tout ce qui se peut pour ménager la susceptibilité espagnole, et prévenir ces impressions populaires dont a parlé l'honorable préopinant. Mais il n'est pas aisé de prévenir de telles impressions dans un pays livré à des mouvements, à des incidents journaliers qu'il faut bien qualifier de révolutionnaires, dans un pays où, au milieu d'un banquet public, un capitaine général laisse porter un toast à la mort du Roi! (Exclamations.) Cela s'est passé à Valence.

M. ODILON BARROT. Je demande la parole.

M. LE MINISTRE. Je n'en accuse certes point le gou-

vernement espagnol, mais c'est là, à coup sûr, une preuve de la fermentation anarchique dans laquelle est plongée une portion du pays. (Agitation.)

M. GLAIS-BIZOIN. Ces paroles peuvent être.... (Bruit.)

M. LE MINISTRE. Je n'ai pas entendu l'interruption.

M. GLAIS-BIZOIN. Je disais que ces paroles peuvent donner lieu ailleurs à la même interprétation que celles qui ont été prononcées dans une autre enceinte.

M. LE MINISTRE. Messieurs, je ne voudrais, à aucun prix, accepter, commenter à cette tribune l'assimilation que vient de faire l'honorable préopinant.

Au centre. Très-bien !

M. GLAIS-BIZOIN. Ce n'est pas une assimilation ; je dis que c'est blâmable partout !

Je demande la parole.

M. LE MINISTRE. Ce que j'ai dit là, je l'ai dit uniquement pour prouver combien il est difficile de prévenir les emportements de la crédulité populaire dans un pays livré à de tels mouvements.

J'arrive au second objet des observations de M. Berville ; et, en vérité, je croyais y avoir déjà répondu dans la discussion de l'adresse, et j'ai peu de chose à ajouter à ce que j'ai dit alors.

L'honorable M. Berville reconnaît que l'envoi d'un ambassadeur a été fait dans un esprit bienveillant, pour resserrer les liens de la France et de l'Espagne ; il reconnaît que le choix de l'ambassadeur était en harmonie avec ce dessein. Cela convenu, comment avons-nous agi quant aux lettres de créance ? Nous avons agi comme nous avions agi ailleurs, selon nos maximes de droit, selon nos précédents de fait, acceptés et pratiqués par les autres nations de l'Europe. M. Berville ne me paraît pas s'être

rendu un compte bien exact des faits. Selon lui, au fond, il indifférent que les lettres de créance fussent adressées était à telle ou telle personne. Messieurs, rien n'est moins indifférent que l'adresse des lettres de créance. Celles-ci, par exemple, étaient adressées à la reine d'Espagne, c'était auprès de la reine que l'ambassadeur était accrédité ; s'il eût été accrédité auprès du régent, qu'aurait-il pu arriver? Il aurait pu arriver qu'une révolution, un mouvement populaire, comme ceux que nous avons vus depuis quelques années en Espagne, écartât la reine Isabelle sans écarter le régent ; l'ambassadeur eût été obligé de rester à son poste... (Léger bruit.) J'ose dire aux honorables membres qui m'interrompent...

M. ODILON-BARROT. Personne n'interrompt.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. J'ose dire aux honorables membres qu'ils sont peu au courant des maximes du droit public. Quand un agent est accrédité auprès d'une personne, il reste à son poste tant que cette personne est au pouvoir, quels que soient les changements qui surviennent dans la forme du gouvernement. Et c'est là une des principales raisons pour lesquelles, dans l'intérêt de la monarchie, on accrédite en général les agents diplomatiques auprès du souverain, même mineur, même incapable d'exercer le pouvoir. On veut prêter ainsi au trône une force morale qui le protége, même au milieu des révolutions intérieures ; on veut que les puissances étrangères ne soient pas compromises, par la situation de leurs agents, dans les mouvements qui pourraient troubler les régions secondaires de l'État. En nous conformant à ces maximes, à ces usages, nous avons agi dans l'intérêt de la monarchie espagnole elle-même, dans l'intérêt de cette jeune reine que nous voulions entourer de notre déférence et de notre appui.

Est-ce que ce sont là des motifs puérils, des considérations d'étiquette? Qu'aurions-nous dû faire, selon l'honorable M. Berville? Nous aurions dû faire la volonté du gouvernement espagnol; et il nous en donne pour raison l'opinion d'un ministre anglais! Ce ne sont pas là nos règles de conduite.

Nous avons agi dans l'intérêt de la monarchie en Espagne comme en France, et selon notre propre jugement.

L'honorable préopinant a donc, selon moi, mal apprécié les faits et les situations. Il est également mal informé des détails.

Il nous reproche de n'avoir montré aucun esprit de conciliation; et, à cet égard, il a encore cité des paroles étrangères. Un moyen d'arrangement, a-t-il dit, la remise des lettres de créance à la reine, en présence du régent, a été proposé par l'Angleterre, mais trop tard. Il y a ici une inexactitude. L'honorable ambassadeur que le Roi avait envoyé en Espagne a lui-même, dès les premiers moments, fait cette ouverture; il a offert que les lettres de créance fussent remises à la reine, en présence du régent, qui les recevrait immédiatement de la main de la reine et ferait la réponse.

Et, au moment même où notre ambassadeur faisait cette proposition à Madrid, je lui mandais par une dépêche télégraphique : « Ne remettez vos lettres de créance qu'entre les mains de la reine, en présence du régent. »

Ainsi, ce moyen de conciliation, la France elle-même l'avait proposé au début; la France est allée, en fait de conciliation, aussi loin qu'elle le pouvait faire sans abandonner ses propres maximes, ses propres pratiques, celles de tous les États monarchiques, les intérêts de la monarchie elle-même.

Un dernier mot, messieurs. L'honorable préopinant ne

connaît pas bien non plus la dernière situation, l'état actuel des faits. Il a dit que les rapports diplomatiques avec l'Espagne étaient rompus. Cela n'est pas. Nous sommes avec l'Espagne dans une situation délicate, mais régulière....

M. BILLAULT. Je demande la parole.

M. LE MINISTRE. Nous avons un chargé d'affaires à Madrid, comme l'Espagne en a un à Paris. Il n'a pas convenu à l'Espagne de recevoir l'ambassadeur du Roi aux conditions auxquelles il était envoyé. Je l'ai déjà dit dans la discussion de l'adresse ; l'Espagne a été dans son droit, elle est juge de la conduite que sa constitution lui impose, comme nous sommes, nous, juges de la nôtre. Nous n'avons jugé à propos d'envoyer un ambassadeur en Espagne que d'après telles maximes et sous telles formes ; elle n'a pas jugé à propos de le recevoir dans ces formes et d'après ces maximes ; elle est dans son droit comme nous dans le nôtre.

Qu'en est-il résulté? Qu'il n'y a pas d'ambassadeur de France à Madrid, ni d'ambassadeur d'Espagne à Paris ; mais les rapports des deux États ne sont point rompus ; la situation est régulière, et il peut arriver tel moment où elle change par des procédés également réguliers. Je ne puis ni ne dois indiquer ici quand ou comment ce changement pourrait arriver ; je me contente de dire qu'il est possible, et qu'il n'y a rien là d'inouï ni d'irrémédiable, rien dont on ne rencontre plus d'un exemple dans les relations diplomatiques et pacifiques des États. (*Au centre.* Très-bien ! très-bien !)

EXTRAIT DU MONITEUR UNIVERSEL
du 7 avril 1842.

CHAMBRE DES PAIRS

SESSION DE 1842-1843.

EXTRAIT DU DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. GUIZOT

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

Dans la discussion générale du projet d'adresse.

Séance du 21 janvier 1843.

J'arrive à l'Occident.

L'honorable M. de Brézé a surtout parlé de l'Espagne. J'aborde sur-le-champ cette question. Je l'aborde en relevant une expression qui est échappée hier à l'un des honorables orateurs.

On a parlé de desseins d'usurpation en Espagne.

Je ne sais rien, je n'ai rien vu de semblable; je ne crois à rien de semblable. Quand même nos rapports avec le gouvernement actuel de l'Espagne manqueraient d'intimité, quand même nous aurions à nous plaindre de sa conduite envers nous et de ses erreurs sur certains points importants de nos relations, je ne lui rendrais pas moins la justice qui lui est due. Je ne crois à aucun dessein, à

aucun acte, à aucune tentative en Espagne pareille à celle dont on a parlé.

J'ajoute qu'aucune puissance en Europe n'a, sur ce point, l'œil aussi attentif que la France. Nous savons très-bien que nos intérêts nationaux, comme notre honneur, sont liés en Espagne au trône de la reine Isabelle II et au maintien de la maison de Bourbon sur ce trône glorieux. Nous ne l'avons point oublié, et nous ne l'oublierons pas.

On n'a point attaqué la politique du Gouvernement du Roi dans les derniers événements qui viennent de se produire en Espagne. Non-seulement on ne l'a point attaquée, mais encore, dans la personne de notre consul, on l'a louée. Je ne me plains point que tous les éloges aient été placés sur la tête du consul. Il les a mérités. Ce que je veux discuter à fond, c'est notre politique générale envers l'Espagne, car c'est à celle-ci que les reproches s'adressent.

De même qu'on a dit que nous avions livré l'Orient à l'Europe, l'Orient où, dit-on, nous devrions être seuls, de même on prétend que nous livrons l'Espagne à l'Angleterre, l'Espagne où nous devrions être seuls aussi. L'un n'est pas plus vrai que l'autre. On oublie que le cabinet du 29 octobre a reçu la situation de la France en Espagne en aussi mauvais état qu'elle l'était en Syrie ; on oublie que six semaines auparavant le gouvernement de la reine Christine avait été renversé en Espagne aux cris de : *A bas les Français!*

Le parti français avait été défait en Espagne, défait politiquement au moment même où le cabinet a pris les affaires. Il faut bien que je me serve de ces mots : Parti français, parti antifrançais, car on s'en sert en Espagne.

Je ne m'étonne pas qu'il y ait un parti antifrançais en Espagne. Il y a des gens qui s'en prennent à la maison

de Bourbon, qui disent que c'est l'absolutisme de la maison de Bourbon qui a fait la décadence de l'Espagne. Je crois cela parfaitement faux. Il faudrait remonter plus haut. Le parti qui, en Espagne, accuse la maison de Bourbon devrait remonter à Philippe II ; il devrait voir dans quel état l'Espagne a été remise à la maison de Bourbon à la mort de Charles II. Elle n'était certainement ni forte, ni prospère, et le règne d'un Bourbon, de Charles III, a plus fait pour l'Espagne qu'aucun des règnes de ses prédécesseurs. Il n'est donc pas vrai de dire que la maison de Bourbon ait amené la décadence de l'Espagne. Ce qui est vrai, c'est que depuis 1808 la lutte dans laquelle la France s'est trouvée engagée avec l'Espagne nous a fait beaucoup de tort dans la Péninsule ; c'est que l'esprit de liberté et de nationalité s'est élevé pendant plusieurs années contre nous en Espagne, et que de là il s'est formé en Espagne un parti antifrançais.

C'est ce parti qui venait de triompher au moment où le cabinet du 29 octobre s'est formé. Qu'avions-nous à faire ? Il n'y avait que trois conduites possibles : ou bien il fallait ne tenir aucun compte de l'échec que venaient de subir en Espagne nos amis, et s'adresser au parti qui leur succédait, comme s'il nous eût voué la même amitié. Cette conduite eût été, je n'hésite pas à le dire, une platitude qui n'eût tourné ni à l'honneur ni au profit de la France ; nous ne l'avons pas tenue. Il y en avait une autre : nous pouvions entretenir en Espagne la lutte des partis, alimenter l'espérance, l'action et l'hostilité du parti français contre le parti qui venait de remporter la victoire ; nous pouvions faire de l'Espagne un champ de bataille pour les rivalités des influences étrangères, pour les luttes traditionnelles des partis. Nous ne l'avons pas fait non plus. Nous avons regardé cette conduite comme peu

digne de la justice de la France et de la bienveillance que nous avons toujours témoignée au gouvernement de la reine Isabelle II. Quelles qu'aient été les phases de ce gouvernement, les formes à travers lesquelles il a passé, nous nous sommes toujours montrés bienveillants envers lui. Quand notre bienveillance n'a pu être aussi active, aussi efficace que nous l'aurions voulu, nous nous sommes du moins interdit tout acte de malveillance; nous n'avons voulu lui susciter aucun obstacle, aucun embarras; nous n'avons pas voulu accepter une situation hostile, pas plus que nous ne voulions accepter une situation peu digne.

Il n'y avait qu'une seule chose à faire, c'était de suivre une politique tranquille, de ne pas se mêler des affaires intérieures de l'Espagne, de ne pas chercher à nuire et de ne pas prétendre à diriger; c'est ce que nous avons fait.

Nous savions très-bien que la France ne peut pas être longtemps absente de l'Espagne sans que l'Espagne s'en aperçoive et le regrette. Nous savions très-bien que l'Espagne a besoin du concours bienveillant de la France. Nous savions en même temps qu'il n'y a pas de peuple plus jaloux de l'influence étrangère que le peuple espagnol; nous savions qu'il n'y a aucun peuple à qui l'étranger inspire plus vite méfiance et antipathie. Nous étions sûrs, en restant étrangers à la lutte des partis en Espagne, qu'il s'opérerait bientôt une réaction en faveur de la France, de son nom, de son Gouvernement. C'est ce qui est arrivé. Au bout d'un certain temps, et d'un temps qui n'a pas été très-long, le désir de se rapprocher de nous, la nécessité de trouver auprès de nous un point d'appui contre d'autres influences trop exclusives, s'est fait sentir. Nous n'avons témoigné ni rancune, ni humeur; le

Roi a envoyé un ambassadeur en Espagne; il l'a envoyé selon les règles de notre droit public, d'après les maximes et les exemples suivis par nous à l'étranger, et chez nous par l'étranger. Nous respectons le droit public de l'Espagne, nous respectons aussi le nôtre. Nous avons agi selon nos principes et nos habitudes, et dans l'intérêt de la monarchie espagnole, de toute monarchie.

On est parvenu à élever en Espagne à ce sujet une question qui n'a pas été (la chambre le sait bien, elle a trop de lumières et d'expérience politique pour s'y tromper), qui n'a pas été une question d'étiquette, mais une question de principe et de parti. On a envenimé cette question. Qu'a fait la France? Elle n'a pas cherché à envenimer à son tour la difficulté. Il n'a pas convenu à l'Espagne de recevoir notre ambassadeur dans les règles et selon les formes qui convenaient à la France; l'Espagne était parfaitement maîtresse de sa conduite, de ses habitudes, de l'interprétation de sa constitution. Elle n'a pas reçu notre ambassadeur, l'ambassadeur est revenu; nous sommes rentrés dans notre attitude vis-à-vis de l'Espagne, nous y sommes rentrés par les mêmes raisons, avec les mêmes idées et les mêmes espérances que nous avions l'année auparavant, bien certains que la justice envers la France ne se ferait pas longtemps attendre. Elle est arrivée. On vient de vous parler de Barcelone. A Barcelone, on a crié naguère *Vivent les Français!* comme deux ans auparavant on y criait : *A bas les Français!* Et ce n'est pas à Barcelone seulement; dans bien d'autres villes, où le gouvernement n'a pas été attaqué, le même mouvement s'est manifesté en faveur de la France. Qu'avions-nous fait? Nous n'avions suscité aucun obstacle; nous n'avions pas cherché à agir par des influences occultes; nous avions prévu ce qui arriverait. Notre atti-

tude ferme, modérée, patiente, a seule amené ce résultat.

Qu'arrivera-t-il à présent? Quels seront les faits ultérieurs qui se développeront à la suite d'un tel événement? Je l'ignore. La chambre ne peut pas me demander de le savoir; mais je puis lui dire que les droits et l'honneur de la France seront soigneusement maintenus et cultivés en Espagne, comme ailleurs. Nous sommes patients et persévérants; nous savons attendre; nous savons avoir foi dans le temps et dans la bonne position prise. Nous n'avons envers l'Espagne aucun dessein d'influence exclusive; nous ne prétendons l'exploiter ni au profit de notre domination, ni au profit de notre industrie; nous désirons seulement l'Espagne heureuse, prospère, bien administrée, bien gouvernée : nous sommes sûrs que la masse du peuple espagnol comprend que tel est au vrai le sentiment de la France, et que le parti antifrançais, bien loin de gagner du terrain, en perd tous les jours. Nous ne nous servirons des progrès que nous pourrons faire en Espagne contre personne, nous nous en servirons pour la France et pour l'Espagne elle-même. Mais la chambre peut être sûre que là aussi, par une conduite sans bruit, sans faste, l'influence et le nom de la France ont déjà regagné un terrain considérable, et que tous les jours les faits le prouvent.

EXTRAIT DU MONITEUR UNIVERSEL
du 22 janvier 1843.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
SESSION DE 1842-1843

EXTRAIT DU DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. GUIZOT

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

DANS LA DISCUSSION GÉNÉRALE
DU PROJET DE LOI PORTANT DEMANDE D'UN CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE
POUR LES DÉPENSES SECRÈTES.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

Séance du 2 mars 1843.

(M. Guizot répondait à M. de Lamartine.)

J'arrive à l'Espagne.

Vous m'accusez, et vous n'êtes pas le premier, vous n'avez pas inventé cette accusation..... (On rit.)

M. DE LAMARTINE. Si, je l'ai inventé, je l'ai dit en 1834.

M. LE MINISTRE. L'honorable préopinant ne sait pas encore ce que je veux dire; j'ai l'honneur de lui dire que l'accusation que je vais rappeler, ce n'est pas lui qui l'a inventée. On accuse notre politique en Espagne d'être incertaine, flottante, inefficace.

Cela n'est pas. Nous avons, quant à l'Espagne, une politique très-décidée, très-réelle. (Sourires à gauche.)

Attendez ! Nous avons, quant à l'Espagne, une politique très-décidée (Même mouvement), et qui, je l'espère, sera efficace.

Nous sommes convaincus que la France doit vivre en bons rapports, en bonne intelligence, je dis plus, en intimité véritable avec l'Espagne ; nous sommes convaincus que c'est là pour nous un intérêt politique de premier ordre.

Nous pensons en même temps que cela se peut, que cela est naturel, que les souvenirs, les habitudes des deux pays, les conseils de l'histoire aussi bien que ceux de la géographie, les poussent l'une et l'autre dans cette voie.

L'Espagne tient à la France par la parenté des races, par la langue, par toutes les affinités morales ; l'Espagne est monarchique, catholique ; elle a avec la France les liens les plus forts et les plus naturels. Nous pensons donc que l'intérêt des deux peuples, que leurs penchants, leurs tendances s'accordent à les rapprocher.

Deux grands souverains que l'honorable préopinant rappelait tout à l'heure, Louis XIV et Napoléon, ont vu ce fait-là et se sont proposé pour but l'intime union des deux pays. Louis XIV a réussi, Napoléon a échoué.

Savez-vous pourquoi Napoléon a échoué ? C'est, permettez-moi ce mot, parce qu'il a attenté à l'indépendance et à l'honneur de l'Espagne. (Marques nombreuses d'approbation.)

Voilà pourquoi, dans une pensée politique bonne et française, Napoléon a échoué.

Il n'a pas seulement échoué pour lui-même, il a créé de grands obstacles aux gouvernements venus après lui dans notre pays.

Les souvenirs, les sentiments qu'il a laissés dans la Péninsule ont beaucoup nui au penchant qui portait l'Espagne vers nous ; il s'est créé là, sous l'empire des faits du

règne de Napoléon, des partis puissants, actifs, hostiles à la France, hostiles à l'intimité avec la France. Voilà un des plus grands obstacles, le plus grand obstacle que nous rencontrions dans notre politique envers l'Espagne ; voilà son origine.

Louis XIV avait réussi ; mais, messieurs, reprendre aujourd'hui toute l'œuvre de Louis XIV, cela ne se peut pas : il y a à conserver et à rejeter dans sa politique et dans l'œuvre de cette politique envers l'Espagne ; les temps sont changés ; cette domination presque exclusive, cette semi-possession de l'Espagne par la famille même de France, cela ne se peut plus aujourd'hui.

Nous avons accepté et nous devons accepter en Espagne deux choses, dont l'une est nouvelle, dont l'autre a été vivement réveillée par Napoléon.

La chose nouvelle, c'est l'esprit constitutionnel. Cela ne peut plus se concilier avec la politique de Louis XIV envers l'Espagne. Cela ne peut plus se concilier avec cette domination, cette influence directe et presque exclusive exercée du dehors, par l'entremise d'un petit nombre d'hommes, du conseil de Castille, ou de quelques ministres, ou de la personne même du souverain ; cela ne se peut plus aujourd'hui.

Là où les peuples exercent sur leurs destinées, sur leur gouvernement, une grande influence, l'influence indirecte et étrangère devient impossible. Renoncez donc à conserver tout l'héritage de Louis XIV ; renoncez à dominer comme il dominait dans les conseils de Madrid. Encore une fois, cela ne se peut plus.

En même temps le sentiment de l'indépendance espagnole, le parti pris contre l'influence étrangère, contre les prétentions, les apparences de l'influence étrangère, ce sentiment a grandi, s'est fortifié ; il a été ranimé dans

tous les cœurs espagnols. Il faut que vous comptiez avec lui, bien plus que ne comptaient Louis XIV et ses successeurs.

Voilà les deux faits nouveaux au milieu desquels notre politique est obligée de se conduire en Espagne; voilà les deux faits qui imposent à notre politique bien plus de réserve, de mesure, d'impartialité, que la politique de Louis XIV n'en avait envers ce grand pays. (Marques d'approbation.)

Maintenant, est-ce à dire que parce que ces deux faits existent, que parce que vous ne pouvez pas, vous ne devez pas prétendre dominer en Espagne comme Louis XIV y dominait, que vous deviez renoncer à l'intimité, aux excellents rapports des deux gouvernements et des deux pays? Non, certes, nous y avons toujours tendu, nous ne cessons et ne cesserons pas d'y tendre de tout notre pouvoir.

Les moyens ne sont pas toujours les mêmes. Comment! on s'étonne d'une politique qui demande qu'on patiente, qu'on temporise, qu'on sache attendre! Est-ce que cela est nouveau en politique, messieurs? Est-ce qu'il n'est pas arrivé à tous les gouvernements, aux plus hardis, aux plus forts, aux plus ambitieux, aux plus conquérants, d'attendre, de temporiser, de patienter? Vous parlez d'un an, de deux ans comme de quelque chose qui doit lasser la patience d'un gouvernement et d'une assemblée; mais d'où venez-vous donc (On rit)? Vous n'avez donc jamais assisté au spectacle du monde? vous ne savez donc pas comment les choses se passent et se sont passées de tout temps? De tout temps il y a eu des moments, et des moments dans l'histoire ce sont des années, de tout temps il y a eu des moments où il a fallu savoir accepter les difficultés d'une situation, où il a fallu attendre des époques

plus favorables, où il a fallu savoir s'accommoder à des faits qu'on ne pouvait écarter de son chemin comme vous écartez un caillou que vous rencontrez sur le boulevard (Mouvements divers).

Eh bien, quand nous sommes arrivés aux affaires, nous avons trouvé une situation de ce genre, nous nous sommes trouvés en présence d'une nécessité de ce genre.

M. DE LAMARTINE. Je demande la parole.

M. LE MINISTRE. Nous avons trouvé le parti français vaincu. Ce n'était pas en notre présence, sous notre administration, que cela s'était accompli ; nous avons trouvé le fait. Que nous restait-t-il à faire ? Il n'y avait que deux partis à prendre. Il fallait, disait tout à l'heure l'honorable préopinant, lever une armée et intervenir en Espagne pour y remettre le pouvoir entre les mains du parti français. Ah ! vous relevez aujourd'hui la querelle de l'intervention, la querelle de 1836.

Nous avons, à cette époque, débattu cette question avec l'honorable M. Thiers, dont la pensée, la politique, permettez-moi de vous le dire, ne manquent pas de hardiesse, et sont pourtant plus réfléchies et plus expérimentées que la vôtre. (Mouvements divers.)

Ce que je dis là n'est pas un artifice de situation, une flatterie oratoire ; je le pense comme je le dis. (Très-bien !)

Nous avons discuté à cette même tribune cette question avec l'honorable M. Thiers ; je n'étais pas d'avis de l'intervention, je l'ai combattue et il l'a soutenue. Eh bien, que se proposait la politique de l'intervention à cette époque ? Elle se proposait d'étouffer la contre-révolution en Espagne, de chasser don Carlos, de mettre un terme à la guerre civile. Voilà quels étaient les grands motifs, les

motifs politiques de l'intervention. Nous avons pensé, nous, que l'intervention n'était pas nécessaire pour atteindre ce but, qu'on pouvait, en livrant l'Espagne à ses propres forces, en lui conservant l'appui moral, et pourtant efficace, qu'on lui avait prêté jusque-là, qu'on pouvait aider l'Espagne à vaincre la contre-révolution sans se charger directement et soi-même de ses affaires et de ses guerres.

Voilà ce que nous avons pensé ; tels sont les motifs qui nous ont décidé contre la politique de l'intervention. Nous croyons qu'il y avait, dans cette conduite, plus de respect pour l'indépendance des peuples, qu'il y avait aussi plus de prudence à ne pas se mettre aux prises avec les difficultés que je vous rappelais tout à l'heure, avec ces difficultés que Napoléon nous a créées en Espagne ; nous pensions qu'il y avait plus de prudence à ne pas nous mettre aux prises avec ces difficultés, et que cependant le résultat pouvait être atteint. Il l'a été : la guerre civile a été terminée ; don Carlos a été vaincu.

Vous dites que l'Angleterre y a aidé plus que nous ; vous dites que des troupes anglaises ont été en Espagne. Mais vous avez donc oublié que la légion étrangère au service de la France y a été aussi ; qu'elle s'était formée chez nous, et que nous l'avons envoyée en Espagne ; vous avez donc oublié qu'elle était plus forte, numériquement parlant, que la légion britannique, et qu'ainsi ce fait prétendu que vous alléguez de l'influence de l'Angleterre sur la délivrance de l'Espagne, ce fait est faux, matériellement faux. Indépendamment de l'appui moral, la France a contribué directement, par ses secours, par les forces qu'elle a prêtées, à la délivrance de l'Espagne, à la fin de la guerre civile, à l'expulsion de don Carlos, au moins aussi efficacement que l'Angleterre, à laquelle je ne con-

teste pas la part qu'elle y a prise, ni la sincérité de l'appui qu'elle a prêté alors à l'Espagne.

Voilà pourquoi nous n'avons pas voulu de l'intervention en 1836. Par la même raison, nous n'en avons pas voulu en 1840.

En 1840, nous avions beaucoup moins de prétextes. Comment! en 1840 nous aurions fait entrer une armée en Espagne pour conserver le pouvoir à tel ou tel cabinet, à tel ou tel parti, même à tel ou tel nom propre de régent!

Messieurs, personne ne rend un hommage plus sincère que moi à la noble princesse qui gouvernait alors l'Espagne comme régente. Qu'il me soit permis de le dire, je suis heureux d'en trouver l'occasion : elle a rendu à l'Espagne d'immenses services; elle a gouverné l'Espagne avec douceur et modération; elle a commencé en Espagne la liberté, la liberté politique : c'est sous son pouvoir que la liberté politique est née en Espagne. Elle a déployé, dans une situation bien étrange, bien difficile pour une femme, autant de courage que de modération et de clémence. C'est la nièce de notre Roi; elle est du sang français. Eh bien, messieurs, malgré tout cela, nous n'avons pas cru et nous ne croyons pas qu'il fût du devoir, du droit de la France d'employer la force, de lancer une armée au delà des Pyrénées pour la remettre en possession de la régence, et le parti modéré en possession du pouvoir; nous ne l'avons pas cru, nous ne le croyons pas.

Nous avons un plus profond respect pour l'indépendance des nations et pour les développements, même pour les écarts de leur liberté. (Approbation à gauche.) Nous croyons qu'il est du devoir du Gouvernement français de n'employer la force que pour mettre la France à l'abri des dangers qui menacent ses grands intérêts. Employer la

force pour faire prévaloir dans un pays voisin tel ou tel parti, tel ou tel nom, quand le trône même n'y est pas engagé, nous ne croyons pas cela de notre devoir, nous aurions cru manquer à notre devoir si nous l'avions fait. Ce que vous nous conseillez aujourd'hui, ce que vous nous demandez aujourd'hui, y avez-vous bien pensé? Vous nous demandez d'employer la force, de lancer une armée au delà des Pyrénées....

M. DE LAMARTINE. Non.

M. LE MINISTRE. Eh! la force, c'est l'armée, et l'armée, c'est la guerre; il n'y a aucun moyen d'échapper à cette conséquence.

Vous nous demandez d'employer la force, pourquoi? Pour empêcher, dites-vous, le pouvoir militaire, la dictature militaire de s'établir en Espagne; mais je répéterai ici ce que j'ai dit à une autre tribune : Personne n'a le droit de tenir, sur le régent d'Espagne, un tel langage. A-t-il usurpé la souveraineté? (Exclamation à droite.)

Attendez! D'où savez-vous, par quoi a-t-il prouvé qu'il avait le dessein de renverser sa souveraine et d'établir la dictature militaire en Espagne? (Exclamations diverses.)

Ne m'interrompez pas; vous me répondrez, si vous voulez.

Je l'ai dit à une autre tribune : Personne jusqu'à présent, d'après les faits accomplis, n'a le droit d'accuser le régent d'Espagne de dessein d'usurpation sur sa souveraine. (Mouvement.)

Oui, il y a un point, il y a une question, dans laquelle nous croyons sérieusement que les intérêts de la France, les grands intérêts nationaux, sont tellement engagés que la France pourrait, devrait peut-être employer la force pour les faire prévaloir. Nous respectons profondément l'indépendance du peuple et de la monarchie espagnole. Mais,

si la monarchie espagnole était renversée, si la souveraine qui siége aujourd'hui en Espagne en était dépouillée; si on tentait de livrer l'Espagne à une influence exclusive et menaçante, périlleuse pour nous; si on tentait de faire sortir le trône d'Espagne de la glorieuse famille qui y siége depuis Louis XIV, oh! alors, je conseillerais à mon roi et à mon pays d'y regarder et d'aviser. (Mouvement. — Très-bien! très-bien!)

Soyez tranquilles, quand les grandes occasions viendront, si elles viennent, nous ne manquerons pas à notre mission. (Rires à gauche.) Mais nous ne sommes pas si prompts ni si légers que vous à croire aux grandes occasions et aux nécessités dernières... (Murmures à gauche. — Approbation au centre.)

Les intérêts et les motifs pour lesquels un peuple libre et un grand gouvernement doivent tirer l'épée et compromettre les destinées de leur pays, leurs propres destinées, ces intérêts-là, ces motifs-là sont rares, et nous croyons que c'est le mérite de notre temps, que c'est la vertu de notre forme de gouvernement de les rendre de plus en plus rares.

Situation vraiment étrange que celle à laquelle on prétend nous réduire aujourd'hui, quand on nous oblige à venir sans cesse justifier la politique de la paix! Mais vous n'y pensez pas; c'est la guerre qui est obligée de se justifier. (Très-bien!)

C'est la politique de la guerre qui est obligée, quand elle se présente, de venir prouver qu'elle a raison. La guerre est une exception déplorable, une exception qui doit être de plus en plus rare. Nous ne consentons pas à cette accusation continuelle, tantôt patente, tantôt déguisée contre la politique de la paix. Je dis déguisée, je le dis pour vous, pour le discours que vous venez de pro-

noncer à cette tribune ; que m'importe que vous parliez de la paix, que la politique de la paix sorte sans cesse de vos lèvres, si de vos paroles, si des actes qui correspondraient à vos paroles, la guerre doit nécessairement sortir ? (Très-bien ! très-bien !)

Eh bien, j'ai la conviction profonde que si cette politique, que vous venez de professer, prévalait, dans six mois, trois mois, un mois, quinze jours, la guerre naîtrait infailliblement. (Mouvement.)

Voix à gauche. C'est la peur.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Je n'ai peur de personne, pas plus pour mon pays que pour moi-même. Permettez-moi de le dire ; s'il y a deux mots dont on abuse étrangement, ce sont les mots de *peur* et de *courage*. J'ai entendu dire, on m'a fait l'honneur quelquefois de dire que, ne faisant pas cas de la popularité, ne la cherchant pas, j'avais du courage.

Messieurs, je ne crois pas que de nos jours, et dans la société au sein de laquelle nous avons le bonheur de vivre, il y ait beaucoup d'occasions de courage. Il n'y a pas de courage sans sacrifice, sans danger ; or, il n'y a de danger pour personne aujourd'hui.

On peut être populaire ou impopulaire ; il n'y a de danger pour personne ; et, pour mon compte, je ne réclame aucune part de courage dans la conduite que j'ai l'honneur de tenir devant mon pays.

J'agis dans mon sens, en pleine liberté, en pleine sécurité ; il n'y a ni sacrifice ni danger dans la conduite que je tiens.

Écartons donc ces mots de courage et de peur qui ne peuvent s'appliquer à nos affaires, de la manière dont elles se font aujourd'hui. (*Au centre.* Très-bien !)

Oui, messieurs, la politique qui a prévalu depuis treize

ans, la politique de la paix, car je tiens essentiellement à lui conserver ce nom, la politique de la paix a été la pensée du pays comme de son gouvernement.

Voulez-vous savoir ce que la France y a gagné? On parle de son défaut d'influence, de son abaissement, du terrain qu'elle perd en Europe, tandis que les autres puissances gagnent, dit-on, et se répandent de tous côtés. Cela n'est pas vrai. (Mouvement.)

Voulez-vous savoir ce que la France a gagné, comme influence et comme force, en Europe, à la révolution de Juillet et à la politique de la paix? le voici :

La France avait à ses portes un royaume fait contre elle, un royaume élevé, barricadé contre elle : le royaume des Pays-Bas; il est tombé. Un royaume neutre, un royaume ami s'est élevé à sa place, il subsiste sur notre frontière.

La frontière ennemie touchait à Lille, elle est reculée aujourd'hui jusqu'à l'Escaut.

Je passe aux Alpes. En Suisse, des révolutions plus ou moins efficaces, mais enfin qui ont renversé des traditions, des habitudes moins favorables pour nous, ont eu lieu; des gouvernements nouveaux se sont établis.

En Espagne, l'absolutisme est tombé, et, malgré les difficultés de la situation, malgré les nécessités et les lenteurs de la politique que nous avons à pratiquer envers l'Espagne, la France profitera grandement de ce qui est arrivé en Espagne.

Est-ce que ce n'est rien, messieurs, que ces grands événements accomplis sur toute votre frontière, accomplis à l'ombre de la révolution de Juillet? Est-ce que ce n'est rien pour la grandeur et pour l'influence de la France en Europe? Et savez-vous pourquoi ces événements se sont accomplis sans plus d'obstacle? Parce que la sagesse

de la politique de la France les a couverts, en même temps que sa force les protégeait. C'est en considération de la force et de la bonne politique de la France que ces événements se sont établis sans guerre européenne.

Permettez-moi, messieurs...., je n'entends offenser aucun nom, aucune époque, mais permettez-moi une seule question : demandez-vous ce qui serait arrivé en Europe si les événements dont je parle s'étaient accomplis dix ans plus tôt, dix ans avant la révolution de Juillet ; s'ils s'étaient accomplis en 1820.

Que serait-il arrivé, je vous le demande ? Je ne répondrai pas ; il est clair que c'est la révolution de Juillet, que c'est le nom, la force, la considération de la France qui ont protégé en 1830 ce qu'elle n'aurait pas protégé en 1820. (Très-bien ! très-bien !)

Est-ce que cela n'est rien ? est-ce que cela prouve l'abaissement ? est-ce que cela prouve la perte de l'influence ? Souvenez-vous que je dis deux choses. Je dis que c'est non-seulement la force de la France, mais sa bonne politique prolongée depuis 1830, qui a obtenu tous ces résultats.

Croyez-moi, vous pouvez courir le monde, vous pouvez aller de Washington à Calcutta ; soyez certains que la cause de notre politique est partout une cause jugée et gagnée.

Soyez certains que la cause de la politique suivie depuis 1830, la sagesse, la bonté, la moralité, l'efficacité de cette politique, tout cela est reconnu dans le monde depuis Washington jusqu'à Calcutta. Voulez-vous entendre parler d'un prince populaire ? allez aux États-Unis, et demandez le renom du Roi des Francais. (Très-bien ! très-bien !)

M. HERNOUX. C'est très-vrai : j'ai pu l'apprécier.

M. LE MINISTRE. Un seul mot, et je finis. Dans un discours précédent, l'honorable M. de Lamartine a parlé de dévouement et de la nécessité du dévouement pour faire de grandes choses, au nom des peuples. Il a eu parfaitement raison ; il n'y a rien de beau dans ce monde sans dévouement ; mais il y a place partout pour le dévouement. La vie a des fardeaux pour toutes les conditions, et la hauteur à laquelle on les porte n'en allége nullement le poids. Vous aimez, dites-vous, à porter vos regards en haut ; portez-les au-dessus de vous. Êtes-vous depuis douze ans le point de mire des balles et des poignards des assassins? (Interruption à gauche.) Comment donc ! Voyez-vous depuis douze ans vos fils sans cesse dispersés sur la surface du globe pour soutenir partout l'honneur et les intérêts de la France ? Voilà du dévouement, du vrai, du pratique dévouement. (Bravos prolongés au centre.)

Messieurs, souffrez que nous le reconnaissions, que nous lui rendions hommage, et que nous ne soyons pas ingrats, même envers tout un règne.

Aux centres. Très-bien ! très-bien !

EXTRAIT DU MONITEUR UNIVERSEL
du 3 mars 1843.

CHAMBRE DES PAIRS
SESSION DE 1842-1843

EXTRAIT DU DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. GUIZOT

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

DANS LA DISCUSSION GÉNÉRALE
DU PROJET DE LOI RELATIF AU CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE
POUR LES DÉPENSES SECRÈTES DE 1843.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

Séance du 21 mars 1843.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. .... Il me reste l'Espagne. Sur l'Espagne, messieurs, on ne pourra faire à la politique du Gouvernement du Roi le reproche d'avoir manqué de dignité, car les obstacles qu'elle a rencontrés ont tenu en grande partie à des susceptibilités légitimes, raisonnables, de dignité nationale. Prenez les divers débats que nous avons eus à soutenir avec l'Espagne ; la plupart sont provenus de notre ferme persévérance à maintenir nos principes, notre dignité, nos agents. Je dois dire que le gouvernement espagnol s'est montré, dans ces dernières circonstances, loyalement empressé de répondre aux griefs que nous avions exprimés

et aux réparations que nous avions demandées. Je vais au-devant des affaires dont on n'a parlé qu'en passant, mais dont je suis bien aise de faire connaître le fond à la chambre. Je veux parler de ce qui s'est passé à Barcelone. Le consul du Roi s'était conduit avec courage, et je n'hésite pas à le dire, en même temps avec sagesse. Il s'était appliqué d'abord à protéger nos nationaux et les étrangers qui pouvaient tenir de près à nos nationaux; protection tellement efficace, et dont la reconnaissance a été portée si loin que les souverains de Naples, de Suède, de Sardaigne, de Portugal, lui ont donné des témoignages éclatants de leur estime.

Le consul de France a fait autre chose; il s'est cru obligé, dans une circonstance si grave et si triste, de remplir envers tout le monde, abstraction faite de tout parti, les devoirs de l'humanité.

Il a commencé par sauver, par mettre en sûreté les serviteurs du gouvernement espagnol, ses généraux, ses conseillers, ses administrateurs. Sa protection, ses soins, son humanité se sont étendus successivement à tous les partis; mais ils ont commencé par les serviteurs les plus zélés du gouvernement royal, chassés par l'insurrection.

Cependant une clameur, assez factice, à mon avis, s'est élevée à Madrid et sur quelques points en Espagne : on a prétendu que les événements de Barcelone étaient le fait de l'influence du Gouvernement français et de son consul en particulier; il a été incriminé comme y ayant pris part, comme ayant secondé les efforts des insurgés. Je dis que c'était là une clameur factice; non que des hommes sincères ne puissent avoir été trompés par quelques apparences; mais, pour beaucoup d'autres, le désir de rejeter les malheurs de Barcelone sur une cause étrangère

à l'Espagne, sur une influence étrangère, et de rallier contre cette influence tous les partis en Espagne, a été la véritable source de cette clameur.

Quoi qu'il en soit, du moment où elle s'élevait, le Gouvernement du Roi ne pouvait rester inattentif. Il a demandé deux choses au gouvernement espagnol : un désaveu général des imputations dirigées contre le Gouvernement français, et un désaveu des imputations spéciales portées contre son consul à Barcelone. Le gouvernement espagnol n'a pas fait de difficulté à répondre que, pour son compte, il n'avait point ajouté foi aux clameurs qui s'étaient répandues, et qu'il était convaincu de la loyauté du Gouvernement français, comme le Gouvernement français devait croire à la sienne. Mais restait l'imputation insérée dans le journal officiel de Madrid, contre le consul français, dans une lettre du chef politique de Barcelone. Qu'avons-nous demandé? Le désaveu de cette imputation dans le journal même où elle avait été insérée. Nous avons dit au gouvernement espagnol : « Si vous reconnaissez que les faits sont faux, dites-le dans la *Gazette officielle de Madrid*, où ces faits ont été rapportés. »

Le gouvernement espagnol a pris son temps, il a voulu s'assurer de la vérité des faits, il a fait une enquête à Barcelone, il a reconnu que les faits étaient faux, et il l'a fait dire dans la *Gazette officielle de Madrid*, où l'on avait articulé ces faits. C'était précisément ce que le Gouvernement français avait demandé. Il avait demandé le fond et la forme. Ce fond et cette forme répondaient pleinement à la réparation dont nous éprouvions le besoin. Certes, on ne peut dire que le Gouvernement français ait manqué de dignité dans cette occasion, pas plus que le gouvernement espagnol n'a manqué de loyauté.

On a parlé d'engagements pris par le gouvernement

sur le rappel de M. de Lesseps comme récompense, comme prix de cette réparation ; cela est faux, absolument faux. Aucun engagement, d'aucun genre, n'a été pris avec personne à cet égard.

Si je voulais passer en revue d'autres difficultés que nous avons eu à traiter avec le gouvernement espagnol, on verrait qu'elles ont toutes été traitées de la même manière, selon les intérêts et la dignité de notre pays, mais avec mesure, avec patience. Nous ne voulons aucun mal au gouvernement espagnol ; nous lui voulons du bien, nous ne voulons pas lui susciter d'embarras, le mettre aux prises avec tel ou tel parti qui le menace. Aussi, sans cesser de réclamer, nous ne le poussons pas durement, violemment. Notre dette, par exemple, subsiste toujours. Nos relations commerciales ne sont pas ce qu'elles devraient être. L'Espagne n'accomplit pas, selon nous, plusieurs de ses anciens engagements envers nous.

M. LE MARQUIS DE BRÉZÉ. Nous en prenons acte.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Eh mon Dieu ! ce n'est pas la première fois que je l'ai dit. J'ai parlé à l'autre chambre des réclamations que nous avons élevées et que nous poursuivons. Et je suis bien aise de dire que j'ai lieu de croire le gouvernement espagnol disposé à entrer dans des négociations sérieuses à cet égard, pour régler comme il convient les relations commerciales de la France et de l'Espagne. J'ai lieu d'espérer que nous nous mettrons bientôt en route vers ce but d'une façon qui simplifiera non-seulement nos relations avec l'Espagne, mais aussi les relations où nous sommes en Espagne avec l'Angleterre. Tout le monde sait que le traité de commerce, toujours projeté et jamais conclu, quant à présent, entre l'Espagne et l'Angleterre, est une des difficultés de notre situation en Espagne,

comme il en est une pour l'Espagne elle-même. J'ai lieu de croire que la voie dans laquelle nous entrerons bientôt nous aidera à lever ces difficultés indirectes comme les difficultés directes qui subsistent entre les deux ays.

EXTRAIT DU MONITEUR UNIVERSEL
du 22 mars 1843.

CHAMBRE DES PAIRS
SESSION DE 1842-1843

EXTRAIT DU DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. GUIZOT

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

DANS LA DISCUSSION DU PROJET DE LOI
RELATIF AUX CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES ET EXTRAORDINAIRES
DES EXERCICES 1842 ET 1843.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

Séance du 5 mai 1843.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. ....Je crois avoir répondu aux observations de l'honorable préopinant (1).

Quant à la question qu'il m'a adressée en finissant, j'y répondrai aussi d'une manière catégorique.

Il n'y a point de traité, ni avec l'Angleterre ni avec aucune autre puissance, quant à la personne de don Carlos; ce n'est pas en vertu d'un traité qu'il est à Bourges. Il n'y a rien de stipulé sur la part de la France dans les dépenses de don Carlos. Il n'y a là qu'une situation naturelle et connue de tout le monde.

La France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal se

(1) M. le marquis de Boissy.

lutte a duré plusieurs années. Nous avons fait pour la terminer des efforts réels, de véritables sacrifices. Ces efforts, ces sacrifices ont amené don Carlos en France. C'est pour que la guerre civile ne puisse recommencer en Espagne que don Carlos réside sur le sol français. Cela n'est stipulé avec personne, dans aucun traité ; c'est, comme je l'ai dit dans une autre occasion, le résultat naturel de la situation. Après les sacrifices et les efforts heureux que nous avons faits pour étouffer la guerre civile en Espagne, nous faisons et nous continuerons de faire tout ce qui nous paraîtra nécessaire pour empêcher qu'elle ne recommence. (Marques d'approbation.)

M. LE MARQUIS DE BOISSY. Si les motifs des dépenses avaient été énoncés dans le projet de loi, je les aurais beaucoup moins critiquées ; peut-être aurais-je dit qu'il fallait mieux payer pour être mieux servi, parce que, en général, la diplomatie, dans les cours étrangères, ne peut aussi bien agir que les diplomaties rivales, quand elle n'a pas autant de moyens d'action. Ainsi, je ne critiquerai pas ce qu'a dit M. le ministre des affaires étrangères au sujet du fonds de 550,000 fr. Mais il n'a pas répondu à la dernière question à laquelle cependant il avait annoncé qu'il répondrait d'une manière très-nette.

Ainsi, il a affirmé qu'il n'y avait pas de traité à l'égard de don Carlos. Sir Robert Peel a dit qu'il y avait une convention. Nous verrons plus tard qui avait raison. Mais par qui sont supportés les frais du séjour de don Carlos? Comme cela n'est pas indiqué dans le budget, je suis autorisé à penser qu'il y a des moyens qu'on ne nous avoue pas de subvenir aux frais qu'occasionne le séjour de don Carlos en France. Est-ce sur les fonds secrets? Alors il faut le dire ; nous saurons à quoi nous en tenir ; nous verrons s'il y a lieu d'accorder une augmentation ou de

sont unis pour étouffer la guerre civile en Espagne. La demander une diminution. On prélève sur ces fonds une somme considérable pour une surveillance politique dans un intérêt étranger; nous, Français, nous pourrons demander une réduction lorsque nous voterons les dépenses ordinaires, sauf, jusque-là, à accorder une augmentation pour un cas extraordinaire.

Voici la phrase qui me fait croire qu'il y a une convention entre la France et l'Angleterre.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Il n'y en a pas.

M. LE MARQUIS DE BOISSY. Voici ce que disait, dans le parlement anglais, un homme grave qui, probablement, ne voudrait pas s'exposer à être réfuté et battu le lendemain, sir Robert Peel :

« Le Gouvernement actuel partage entièrement cette opinion (qu'il faut empêcher que don Carlos revienne en Espagne); mais en même temps on n'aurait pas d'objection à faire à l'arrangement en vertu duquel il quittera la France pour résider dans certaines parties de l'Europe, etc. »

Vous voyez, messieurs, qu'il n'est plus question du traité de la quadruple alliance, mais de deux nations qui se sont entendues, qui ont fait une convention.

L'événement dira qui a tort ou du premier ministre d'Angleterre ou de M. le ministre des affaires étrangères. D'après la réponse qu'il a faite tout à l'heure, je n'insiste pas parce qu'il est probable qu'il ferait la même réponse. Nous attendrons, et peut-être le gouvernement anglais nous répondra-t-il lui-même à cet égard.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Je répète qu'il n'y a pas de traité spécial relatif à la personne de don Carlos, qu'il n'y a là autre chose que ce

que nous avons considéré comme la conséquence du traité de la quadruple alliance et de notre situation vis-à-vis de l'Espagne.

Quant à ce qui regarde la dépense, je dirai à l'honorable préopinant que les fonds secrets du ministère de l'intérieur pourvoient à tous les besoins de surveillance qu'entraîne le séjour de don Carlos en France, que nous ne demandons aucune augmentation à ce sujet, et qu'ainsi cette question-là ne sera pas soumise à la chambre.

EXTRAIT DU MONITEUR UNIVERSEL
du 6 mai 1843.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
SESSION DE 1842-1843

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. GUIZOT

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

DANS LA DISCUSSION
DU PROJET DE BUDGET DES DÉPENSES (EXERCICE 1844).

Affaires étrangères.

Séance du 14 juin 1843.

MESSIEURS,

L'honorable préopinant (1) a traité, j'ai tort, il n'a pas traité, il a touché deux questions, l'une politique, l'autre commerciale. Je serai fort court et sur l'une et sur l'autre.

Sur la question politique, l'honorable préopinant s'en prend au Gouvernement du Roi de ce que la loi salique a été abandonnée en Espagne. L'honorable préopinant oublie que ce n'est pas la France, mais l'Espagne qui a changé la loi salique ; c'est le testament de Ferdinand VII, c'est l'adhésion de la nation espagnole. C'est à ce seul titre

(1) M. de Larcy.

que la loi salique a été changée ; le Gouvernement du Roi n'y a contribué en rien.

Le Gouvernement du Roi a très-bien compris, dès le premier moment, qu'il y avait là pour la France un inconvénient grave ; il a balancé cet inconvénient avec le respect qu'il devait à l'indépendance de la nation espagnole et du gouvernement espagnol. (Très-bien !) Il a reconnu que le gouvernement espagnol et la nation espagnole avaient agi dans la limite de leurs droits et de leur indépendance. Il a reconnu le gouvernement que l'Espagne elle-même reconnaissait, et qu'elle tenait de son roi.

Quant aux conséquences de l'événement, nous n'en avons pas méconnu la gravité ; aussi avons-nous pris les précautions que j'indiquais il n'y a pas longtemps à cette tribune, et que l'honorable préopinant a rappelées. Je ne change, je ne retire, je ne rétracte aucune des paroles que j'ai prononcées à cette époque. (Très-bien ! très-bien !)

Le jour où, par suite des événements qui se sont accomplis en Espagne, par suite de ce changement de la loi salique dont on a parlé, les intérêts français, l'honneur de notre pays, de notre Gouvernement, sa sûreté, sa force politique en Europe, se trouveraient compromis, ce jour-là je conseillerais à mon Roi et à mon pays d'y bien regarder et d'aviser. (Nouveau mouvement d'adhésion au centre.)

Voix à droite. Il sera trop tard alors !

M. LE MINISTRE. Je ne retire aucune de ces paroles ; ce sont les seules qui soient d'accord, d'une part, avec ce que nous devons à l'indépendance de l'Espagne, de l'autre, avec ce que nous devons aux intérêts de la France.

L'honorable préopinant vous a parlé d'un désaccord qui existait à cet égard entre la France et la Grande-Bretagne.

Je m'étonne que l'honorable préopinant s'en étonne. Ce n'est pas un fait nouveau, il s'est produit à plus d'une époque. J'ai l'espérance que, quoique ce fait puisse encore se reproduire, le bon sens, la saine politique feront reconnaître, au gouvernement anglais comme à nous, que l'Angleterre comme la France n'a en Espagne qu'un intérêt vrai, sérieux, c'est le rétablissement dans ce pays d'un gouvernement régulier, d'un ordre durable, et qu'en dépit des anciennes traditions de rivalité, en dépit des anciennes luttes qui, depuis si longtemps, ont séparé, quant à l'Espagne, la politique des deux pays, il y a là un intérêt supérieur à ces rivalités, à ces luttes, intérêt que l'un et l'autre gouvernement, l'Angleterre comme la France, sauront reconnaître et respecter.

Lorsque sir Robert Peel a dit dans le parlement que le respect de l'indépendance de l'Espagne était la politique de l'Angleterre, il n'a rien dit que je ne puisse et que je ne doive répéter à la tribune française. Nous avons toujours entendu, nous entendons toujours, aussi bien que le gouvernement anglais, respecter l'indépendance de l'Espagne; mais nous entendons, à côté de cela, prendre en main les intérêts de la France; et nous avons l'espoir que, sur les points essentiels, la politique des deux pays, je dis de l'Angleterre et de la France, ne persévérera pas toujours dans cette voie d'hostilités réciproques qui ne leur est bonne ni à l'une ni à l'autre, et qui est fatale à l'Espagne, surtout depuis quelques années.

Sur la question commerciale.....

A gauche. Et l'ambassadeur !

M. LE MINISTRE. Je ne monte pas à cette tribune pour répondre à toutes les paroles qui y ont été prononcées, à toutes les questions qui m'y ont été adressées. Quand je crois qu'une réponse peut être faite conformé-

ment à l'intérêt du pays, à l'interêt de sa politique et de ses bonnes relations au dehors, je la fais. Quand je crois qu'une réponse, qu'une discussion serait plus nuisible qu'utile aux intérêts de mon pays, je n'y entre pas. C'est mon droit. (Approbation au centre.)

Sur la question commerciale, je ferai remarquer à l'honorable préopinant que les faits dont il se plaint sont, en grande partie du moins, plus anciens qu'il ne le croit.

Il est vrai que le traité de Bâle et le traité de 1814 avaient rétabli les relations commerciales de la France avec l'Espagne sur l'ancien pied, sur le pied réglé non par le pacte de famille, comme le croit l'honorable préopinant, mais par quatre conventions successives et spéciales.

Eh bien, malgré ce qu'avait fait le traité de Bâle, malgré ce qu'avait fait le traité de 1814, sous la restauration, de nombreuses infractions à ces conventions, des infractions aux droits de la France dans ses relations commerciales avec l'Espagne avaient eu lieu, si nombreuses et si importantes qu'elles étaient devenues l'objet de négociations entre les deux gouvernements.

Le Gouvernement français, sous la restauration, a réclamé plusieurs fois ; il a réclamé quelquefois utilement, plus souvent inutilement.

Nous sommes arrivés en 1830 avec plusieurs violations des plus importantes, des plus flagrantes, à notre droit commercial, tel qu'il résultait des anciens traités, et sans qu'on en eût obtenu le redressement.

Des faits de même nature se sont produits depuis ; ils se sont produits en 1841 par les lois que rappelait l'honorable préopinant. Nous avons réclamé ; nous avons réclamé de la manière la plus vive, la plus pressante.

L'honorable préopinant s'étonne qu'en dix-huit mois

nous n'ayons pas atteint le but. Il oublie un fait bien frappant. Il y a une puissance, plus forte que toute autre, dit-il, seule forte en Espagne, l'Angleterre. Eh bien, il y a dix ans, depuis 1833, que l'Angleterre travaille à obtenir en Espagne un traité de commerce, pas même un traité de commerce, mais une modification du tarif sur les cotons, elle ne l'a pas obtenue.

M. DE LARCY. C'est quelque chose de nouveau; ce n'est pas un droit.

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. Si don Carlos avait voulu y consentir, il serait aujourd'hui sur son trône.

M. LE MINISTRE. Elle ne l'a pas obtenue. Elle cherche depuis dix ans dans ce pays qu'elle gouverne, dites-vous, elle cherche à atteindre un résultat qui lui importe extrêmement; on ne peut douter qu'elle n'y ait employé toute son influence; elle n'a pas atteint son but.

On dit : C'est un fait nouveau qu'elle demande.

Mais quand il s'agit de faire rapporter des lois, des ordonnances en vigueur, c'est bien un fait nouveau qu'il faut obtenir. Nous nous appuyons sur un droit ancien; mais ce droit a été méconnu; mais le gouvernement espagnol le conteste à beaucoup d'égards; mais il le contestait à la restauration comme il nous le conteste aujourd'hui. Et il suffit, permettez-moi de vous le dire, il suffit de regarder à l'état de l'Espagne, il suffit de suivre un peu attentivement ce qui s'y passe pour comprendre la difficulté d'obtenir un résultat, la difficulté d'amener son gouvernement à une négociation, à une résolution qui vide réellement les questions. Cette difficulté est telle que l'Angleterre, comme je le disais tout à l'heure, l'a rencontrée comme nous, et qu'elle a échoué jusqu'à présent comme nous.

En vérité, je ne comprends pas comment on peut re-

procher au cabinet de n'avoir pas atteint, en dix-huit mois, quant au droit de cabotage, par exemple, un but qu'en dix ans, pour un intérêt beaucoup plus considérable, l'Angleterre n'a pu atteindre.

M. DE LARCY. Il n'y a aucune analogie.

M. LE MINISTRE. L'analogie est dans les faits mêmes ; l'analogie est dans la difficulté de décider un gouvernement incertain, un gouvernement dont la situation est difficile, à sacrifier à des droits anciens, à des droits écrits, ce qu'il regarde comme l'intérêt actuel et puissant de son pays. (Mouvements divers.)

M. DE VALMY. Ce sont nos droits cependant !

M. LE MINISTRE. Les honorables membres sont bien heureux, et je le serais aussi beaucoup, si, en prononçant le mot *droits*, je pouvais vider toutes les questions. Sans aucun doute nous soutenons en Espagne nos droits ; nous réclamons nos droits ; mais ces droits sont contestés, méconnus ; et alors il n'y a que la négociation ou la force pour les faire rétablir. Et vous ne viendrez pas nous demander sans doute d'aller employer la force en Espagne en ce moment pour rétablir nos relations commerciales ?

Un membre. Mais l'influence !

M. LE MINISTRE. Vous dites : Mais l'influence ! vous voulez l'influence ; mais je vous montre que, en fait d'influence, l'Angleterre elle-même n'obtient pas plus que nous ce qu'elle demande.

Un membre. Pourquoi n'avons-nous pas d'ambassadeur ?

M. DE VALMY. Ce que demande l'Angleterre ne lui est pas dû.

M. LE MINISTRE. Messieurs, il est évident qu'il y a là entre les deux pays une question grave. Non-seulement nous n'avons pas abandonné cette question, nous la

traitons, nous la poursuivons, et nous marcherons vers notre but.

Nous n'avons jamais cherché à susciter à l'Espagne des difficultés que nous pouvions lui épargner ; nous nous sommes montrés pleins de respect pour son indépendance, pleins de ménagements pour son gouvernement ; et je puis dire que le sentiment de ce que nous avons fait pour l'Espagne s'y est réveillé. Je puis dire que la politique de la France est aujourd'hui infiniment mieux appréciée, mieux comprise en Espagne qu'elle ne l'était il y a un an ; bien des faits l'ont prouvé ; des faits nouveaux le prouveront, je n'en doute pas, plus clairement encore.

Nous persisterons dans cette politique bienveillante, pleine d'égards et de ménagements ; nous ne sacrifierons jamais, même à l'indépendance d'une autre nation, ce que nous regarderons comme le droit, comme l'intérêt de la France ; mais nous revendiquerons notre droit avec mesure, en donnant aux faits le temps d'agir, en donnant à la nation espagnole le temps de s'éclairer sur la véritable politique de la France, et de comprendre qu'elle n'a pas de plus grand, de plus puissant intérêt que les bonnes relations politiques et commerciales avec la France et son Gouvernement. (Marques d'approbation au centre.)

EXTRAIT DU MONITEUR UNIVERSEL
du 15 juin 1843.

CHAMBRE DES PAIRS
SESSION DE 1842-1843

EXTRAIT DU DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. GUIZOT

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

DANS LA DISCUSSION DU BUDGET DES DÉPENSES
(EXERCICE 1844).

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

Séance du 18 juillet 1843.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. ....Ce point mis de côté, je viens aux questions qui ont été élevées par les honorables MM. de Boissy et Dubouchage. Il en est deux que j'écarterai tout à fait, l'Espagne et l'Irlande.

Dans l'état actuel des affaires d'Espagne, il serait contre mon devoir de répondre à aucune question, d'entrer dans aucune explication à ce sujet (Très-bien !); cela pourrait nuire aux intérêts du pays et à ses bonnes relations au dehors. Il y a deux points seulement que je tiens à toucher.

Il est vrai qu'il n'y a en ce moment point d'ambassadeur du Roi à Madrid. Je n'hésite pas à affirmer que les affaires du Roi et du pays en Espagne n'en souffrent point.

Indépendamment du mérite personnel, de la prudence, de l'activité qu'a déployés dans sa difficile mission le chargé d'affaires qui y réside (1), il y a des moments, et il n'est aucun homme de sens qui ne le sache, où l'inaction, l'attente tranquille, est le meilleur moyen de succès. Nous avons été, et nous sommes aujourd'hui envers l'Espagne fidèles à cette politique, qui est aussi loyale que prudente. Nous sommes étrangers à toute action, à toute intervention directe ou indirecte dans les dissentions intérieures de l'Espagne.

On a parlé de généraux réfugiés qui s'étaient rendus de France en Espagne; on a parlé de passe-ports donnés, d'armes fournies. Il n'y a point eu de passe-ports donnés; les réfugiés qui se sont rendus de France en Espagne étaient libres en France; ils l'ont quittée sans aucune connivence, sans aucun rapport avec le Gouvernement du Roi.

Des armes ! non-seulement il n'en a été fourni aucune, mais, tout récemment, une maison de commerce de Perpignan ayant demandé l'autorisation d'acheter en France et d'importer en Espagne 20,000 fusils, cette autorisation lui a été formellement refusée.

L'absence complète de toute intervention directe ou indirecte dans les dissensions intérieures de l'Espagne, est plus que jamais la politique du Gouvernement du Roi : c'est, je le répète, un acte de loyauté aussi bien que de prudence; tout ce qui se dit, tout ce qui s'imprime à ce sujet à Madrid, à Londres, à Paris, est parfaitement faux et calomnieux. (Très-bien !) Pour peu qu'on ait assisté au spectacle des événements de ce monde, il n'est pas difficile de comprendre comment ce qui se passe entre la France

(1) M. le duc de Glucksberg.

et l'Espagne peut se passer sans aucune connivence du Gouvernement du Roi. Il n'y a pas longtemps que nous avons vu un réfugié, le prince Louis Bonaparte, préparer et exécuter en Angleterre le fret d'un bâtiment, son armement, son expédition, un débarquement en France, tout cela à l'insu du gouvernement et du pays au milieu desquels il vivait. De pareils faits, bien plus graves que ceux dont on parle en ce moment, peuvent donc s'accomplir sans que le gouvernement chez lequel ils se produisent ait manqué en rien à la loyauté et au droit international.

Je n'en dirai pas davantage sur l'Espagne.

EXTRAIT DU MONITEUR UNIVERSEL
du 19 juillet 1843.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
SESSION DE 1843-1844

EXTRAIT DU DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. GUIZOT

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

Dans la discussion du projet d'adresse.

Séance du 20 janvier 1844.

MESSIEURS,

L'honorable M. Billault disait hier, en commençant son discours : « Ce n'est pas une question de politique ministérielle, c'est une question nationale que je veux examiner devant vous. » Je n'accepte pas cette distinction; c'est l'honneur comme le fardeau du ministère de faire, sous sa responsabilité, les affaires du pays; il n'a point d'autres affaires. La politique ministérielle est tenue, avant tout, d'être une politique nationale. L'espoir de réussir dans ce dessein est le seul attrait légitime et honnête du pouvoir. (Très-bien!) La politique est-elle ou n'est-elle pas nationale? Voilà toute la question, dans tous les cas. C'est à titre de nationale que nous avons

adopté et pratiqué notre politique, c'est à ce titre seul que je la défends.

Ce que j'accepte, c'est la franchise des attaques de l'honorable M. Billault et la netteté avec laquelle son amendement pose la question.

Le discours de la Couronne vous disait, à propos des événements graves survenus en Espagne et en Grèce, que la sincère amitié qui unit le Roi à la reine de la Grande-Bretagne, et l'entente cordiale qui existe entre les deux gouvernements nous confirmaient dans l'espérance que ces événements tourneraient au profit de deux nations amies de la France. Votre projet d'adresse vous propose de dire que vous êtes heureux d'apprendre de tels faits par la voix de la Couronne. L'honorable M. Billault vous demande d'effacer toute marque d'adhésion, de satisfaction pour les bons rapports, la bonne intelligence, l'entente cordiale qui existe entre la France et l'Angleterre. L'honorable M. Billault ne croit pas à ces faits, il n'en veut pas, il les trouve trop chèrement achetés.

Messieurs, pour nous, depuis la formation du cabinet, un des buts essentiels que nous nous sommes proposés a été de rétablir les bons rapports, la bonne intelligence, l'entente cordiale entre la France et l'Angleterre. Nous avons constamment poursuivi ce but, sous la condition qu'aucune atteinte ne serait portée à l'indépendance, à la dignité, aux intérêts de notre pays. Nous croyons avoir presque atteint ce but; nous croyons que les bons rapports, la bonne intelligence, l'entente cordiale sont rétablis entre les deux gouvernements. Et, comme M. Billault vous l'a fait pressentir, il ne s'agit pas ici d'une alliance spéciale, d'engagements formels; il s'agit d'un bon vouloir mutuel des deux gouvernements, d'une bonne disposition générale qui se manifeste dans toutes les ques-

tions importantes. Il s'agit en particulier de l'accord établi entre eux sur les deux grandes questions qui nous préoccupent maintenant, l'Espagne et la Grèce. Ce fait est-il vrai, messieurs? Ce fait est-il bon? A quelles conditions y sommes-nous parvenus? Par quels sacrifices, s'il y a eu des sacrifices, l'avons-nous acheté? Quel est le prix de cette entente cordiale? Voilà la question tout entière : je me propose de l'examiner complétement.

Messieurs, il y a deux grandes affaires qui, depuis quelques années, préoccupent l'Europe, l'Espagne et l'Orient. Ce sont là les deux théâtres sur lesquels, depuis quelques années, la France et l'Angleterre sont en présence, et je dois dire en lutte.

En Espagne, permettez-moi de vous rappeler quelle était en 1840 la situation de la France : la défaite du parti monarchique modéré, l'éloignement de la reine Christine, le retour en France de notre ambassadeur accrédité auprès d'elle; voilà les trois faits qui, à cette époque, signalaient la situation de la France quant à l'Espagne.

Quelle est notre situation aujourd'hui, en 1844? Le parti monarchique modéré est au pouvoir, l'ambassadeur de France en Espagne est à son poste ; la reine Christine est redemandée par l'Espagne.

Voilà les deux points extrêmes de la situation; voilà les traits caractéristiques de 1840 et de 1844.

Comment avons-nous passé de l'un de ces états à l'autre? Qu'est-ce qui a rempli cet intervalle?

En 1840, quand notre mauvaise situation a éclaté, nous avons gardé une attitude parfaitement tranquille et neutre. Nous n'avons pas cherché à reconquérir en Espagne notre influence par la lutte des partis, en suscitant des obstacles, des ennemis au gouvernement du duc de la Victoire. Nous avons maintenu notre dignité et défendu

nos intérêts quand l'occasion s'en est présentée : à Madrid, quand l'honorable M. de Salvandy y a été envoyé comme ambassadeur ; à Barcelone, quand l'honorable M. de Lesseps, notre consul, y a été attaqué : toutes les fois que des questions de dignité ou des questions d'affaires ont exigé notre action, nous n'y avons pas manqué. Mais, du reste, dans nos rapports avec le gouvernement du régent, nous avons gardé, je le répète, une attitude parfaitement tranquille, ne lui suscitant nul obstacle, ne cherchant pas à entrer en conflit avec lui, ni à nous prévaloir de ces animosités de parti qu'il est toujours si facile de susciter dans un pays tourmenté par de longues révolutions.

Quand les événements, au bout de trois ans, et je me permets de dire grâce en partie à la conduite que nous avons tenue, quand les événements, dis-je, en 1843, nous ont rendu en Espagne une autre et meilleure situation, qu'avons-nous fait? nous ne sommes pas rentrés dans l'ornière des partis ; nous n'avons pas cherché à prendre une revanche de nos échecs ; nous n'avons pas vu, dans le retour favorable qui s'est manifesté, l'occasion de pousser les hommes qu'on appelle nos amis, nos amis seuls au pouvoir. Non, après l'attitude tranquille et neutre, est venue l'attitude impartiale.

Les événements avaient amené en Espagne des rapprochements entre des hommes longtemps ennemis ; une portion du parti progressiste s'était rapprochée du parti modéré ; nous nous sommes hâtés d'accepter ces faits, de les approuver, de les soutenir, d'aider à leur développement, pour qu'il en sortît un gouvernement régulier. L'impartialité, je le répète, est devenue notre règle de conduite du moment où une position active et influente nous a été rendue par le cours des événements.

Nous en avons donné une preuve éclatante ; nous n'a-

vons pas voulu fournir le moindre prétexte, laisser la moindre apparence contre nous, à l'accusation d'esprit de parti; nous n'avons pas voulu blesser les hommes avec lesquels nous nous trouvions en rapport; c'est le motif qui a empêché que nous donnassions au Roi le conseil de renvoyer à Madrid l'honorable ambassadeur qui y avait été d'abord; il avait, dans son premier séjour à Madrid, fidèlement accompli ses instructions. Ce n'était point lui qui avait élevé la question dont on a parlé sur la présentation de ses lettres de créance; elle avait été élevée contre lui par le ministère espagnol lui-même. En défendant, selon ses instructions, et les principes monarchiques et les intérêts monarchiques, et la dignité de la France et celle du Gouvernement du Roi, il avait offert toutes les transactions, tous les moyens d'accommodement raisonnables, convenables; ils avaient été écartés. Il avait de plus bien jugé les événements de l'Espagne, il avait senti et indiqué la faiblesse du pouvoir qui la gouvernait alors. Les événements ont confirmé ses pressentiments; et pourtant je n'ai pas cru devoir donner au Roi le conseil de le renvoyer à Madrid, parce que son retour aurait pu être pris, par des hommes engagés dans la cause de la monarchie modérée, ralliés à cette cause, comme un triomphe de parti, comme une revanche, comme un chant de victoire. Nous n'avons pas voulu qu'on pût abuser contre nous, contre le parti modéré en Espagne, de tels prétextes.

C'est là le motif sérieux, le motif politique qui a déterminé la translation de l'honorable ambassadeur à un autre poste. (Très-bien !)

Après avoir donné, messieurs, dans notre nouvelle situation en Espagne, ces preuves d'impartialité, et pour que notre impartialité ne demeurât pas inefficace, nous nous sommes adressés au gouvernement anglais. Il n'y a

aucun de vous qui ne sache que depuis bien des années la rivalité, l'hostilité des influences anglaise et française en Espagne fait le malheur de l'Espagne, est du moins une des principales causes qui empêchent ce noble pays d'arriver au repos et de s'organiser. Et je ne crois pas lui faire tort, je ne crois pas blesser la juste susceptibilité de l'honneur national en tenant un tel langage. Comment se pourrait-il qu'un pays en proie à de longues révolutions, entre deux voisins si puissants qui s'y disputent l'influence, n'en souffrît pas beaucoup, quelque grand, quelque fort qu'il soit ? comment serait-il possible qu'une telle hostilité ne lui fût pas dangereuse et funeste ?

Notre première pensée a été de la faire cesser, de rechercher s'il n'était pas possible de la faire cesser.

Nous nous sommes adressés au cabinet anglais, nous avons fait appel à son bon jugement, à son honnêteté. (Murmures à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. J'invite la chambre au silence.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Je suis, je l'avoue, bien étonné des murmures. Comment ! il ne sera pas permis entre des hommes qui se respectent, entre des gouvernements qui se respectent, il ne leur sera pas permis de dire qu'ils ont fait appel à l'honnêteté les uns des autres ! C'est là une injure que je n'accepterais pas pour moi-même, pour mon gouvernement, et que je repousse pour le gouvernement ami avec lequel nous sommes dans de bons et loyaux rapports. (*Au centre.* Très-bien ! très-bien !)

Nous avons fait appel au bon jugement et à l'honnêteté du cabinet anglais ; nous lui avons demandé si l'hostilité, la lutte permanente de la France et de l'Angleterre en Espagne avait des motifs bien sérieux, bien réels, bien légitimes ; si ce n'était pas une lutte de routine, d'habitude,

de tradition, plutôt que d'intérêts actuels et puissants. Cela a été reconnu à Londres comme à Paris.

Nous avons voulu serrer de plus près les questions. Nous avons demandé si les deux gouvernements et leurs représentants à Madrid étaient réellement obligés de se mettre à la tête de deux partis différents, d'avoir en Espagne des drapeaux différents, de se combattre et de se nuire perpétuellement. Nous avons reconnu qu'il n'y avait là rien de nécessaire, que les deux gouvernements n'avaient au fond qu'un grand intérêt, l'intérêt qu'un ordre régulier et prospère s'établît en Espagne ; nous avons reconnu que l'affermissement, le développement, la prospérité de l'Espagne et de la monarchie constitutionnelle convenaient à l'Angleterre aussi bien qu'à la France, à la France aussi bien qu'à l'Angleterre.

Nous avons abordé ensuite des questions plus précises, plus délicates, la question du mariage de la reine d'Espagne dont on vous parlait hier. Nous avons reconnu qu'il y avait pour la France, dans cette question, deux grands intérêts, l'un qu'aucune influence hostile à la France, naturellement séparée de la France, ne s'établît par le mariage au delà des Pyrénées ; l'autre, un intérêt que l'honorable M. Dupin signalait hier par une exclamation à son banc, et qui est aussi très-réel, c'est que la France ne fût pas profondément, intimement, nécessairement engagée, compromise dans les affaires de l'Espagne ; que nous n'eussions pas là un de ces liens de famille qui entraînent, dominent les nations et leur politique. Un gouvernement ami, bienveillant, sûr en Espagne, et en même temps un gouvernement dont la France n'eût pas constamment et en toute occasion à répondre (Approbation au centre) ; nous avons reconnu que c'était là le véritable intérêt de la France. (*Au centre.* C'est vrai.)

Eh bien! dans la question du mariage, c'est cette double idée qui a présidé à notre action.

La chambre trouvera naturel et convenable que je n'entre pas ici dans un débat de noms propres. Je ne le dois pas. J'indique les considérations qui ont présidé à notre politique, et j'ajoute qu'en respectant, comme nous, la juste indépendance de l'Espagne, ces considérations ont été comprises et acceptées par le cabinet anglais.

Nous nous sommes donc trouvés, sur cette question comme sur la question de politique générale, dans cet état de bonne intelligence et de cordiale entente que le discours de la couronne signale.

Reste la question des relations commerciales. Messieurs, je n'ai qu'un mot à dire sur celle-là; c'est que nous avons gardé notre complète indépendance. Nous sommes parfaitement décidés à ne jamais faire servir les intérêts de l'industrie et les éléments de prospérité de notre pays uniquement comme moyen de succès et comme appoint dans les questions politiques. (Nouvelle approbation au centre.) Nous savons quelle est la gravité de ces intérêts, quel respect leur est dû, surtout dans une situation comme la nôtre et avec le gouvernement que nous sommes appelés à fonder.

Nous restons donc en mesure et en résolution de maintenir ces intérêts dans nos rapports avec l'Espagne, de les maintenir dans toute leur portée. Des équivalents, je ne dis pas des concessions égales quand elles ne seraient pas réellement équivalentes, mais des équivalents réels, efficaces en matière d'industrie, voilà les seules concessions dont nous puissions nous contenter. Nous n'avons, je le répète, à cet égard, aucun engagement. (Approbation.)

Je vous le demande, messieurs, est-ce qu'il n'y a pas là, dans les rapports de la France avec l'Espagne, un changement très-considérable? Comparez 1840 et 1844, en

mettant à leur place tous les faits que je viens de signaler. N'est-il pas vrai que la situation de la France en Espagne est beaucoup meilleure, que les relations de la France et de l'Angleterre en Espagne sont beaucoup meilleures, que la relation de l'Espagne avec l'une et l'autre de ces deux grandes nations est beaucoup meilleure ? Et la situation de l'Espagne en Europe n'est-elle pas aussi considérablement améliorée ? N'est-ce donc rien que la reconnaissance de Naples, qui est venue s'ajouter à celles dont l'Espagne était déjà en possession ? N'est-ce donc rien que l'harmonie rétablie entre les diverses branches de la famille royale qui règne en Espagne ?

Voilà les résultats de notre conduite depuis trois ans. Voilà, dans cette question, les résultats du soin que nous avons apporté à rétablir entre la France et l'Angleterre les bons rapports et la cordiale entente ; je le demande, quels sacrifices cela a-t-il coûtés à la politique nationale ? Quels intérêts avons-nous délaissés ? Aucun. Intérêts politiques, intérêts économiques, intérêts de famille, tous sont en progrès depuis trois ans, et la principale cause de ces progrès, c'est le soin que nous avons mis à sortir des luttes de partis, de l'hostilité continuelle entre les partis anglais et français. Il reste sans doute beaucoup à faire ; il y aura encore en Espagne, entre l'Angleterre et nous, beaucoup de difficultés à surmonter : il naîtra de nouveaux incidents qui viendront se jeter à travers les résultats déjà obtenus ; mais nous sommes dans la bonne voie, nous avons gagné beaucoup de terrain ; la cordiale entente a valu assez et peu coûté. (Sensation.)

EXTRAIT DU MONITEUR UNIVERSEL
du 20 janvier 1844.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
SESSION DE 1844-1845.

EXTRAIT DU DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. GUIZOT

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

DANS LA DISCUSSION DU BUDGET DES DÉPENSES POUR 1846.

Affaires étrangères.

Séance du 10 juin 1845.

RÉPONSE A M. BILLAULT.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. De la Suisse je passe à l'Espagne.

J'ai très-peu à dire sur l'Espagne, sinon que l'inciden auquel l'honorable préopinant a fait allusion, l'incident de l'abdication de don Carlos, ne change rien à la situation et à la politique de la France envers l'Espagne. Aujourd'hui comme il y a huit jours, le roi d'Espagne, la reine d'Espagne, pour la France, c'est la reine Isabelle II ; il n'y en a pas d'autre, il ne peut y en avoir d'autre. (Très-bien !)

Quant à la question de mariage impliquée dans les pa-

roles de l'honorable préopinant, c'est une question essentiellement espagnole ; l'Espagne la résoudra. La politique de la France à cet égard est bien connue ; j'ai eu l'occasion plusieurs fois de la manifester à cette tribune. En la manifestant, nous ne prétendons rien imposer à l'Espagne ; son indépendance est aussi entière, aussi respectée de nous sur ce point-là que sur tout autre. Mais nous avons confiance dans le bon esprit de la nation espagnole et de son gouvernement ; nous avons la confiance qu'ils comprendront toujours que le mariage de la reine d'Espagne, loin de désunir la France et l'Espagne, doit resserrer leurs liens ; les liens de l'Espagne constitutionnelle avec la France actuelle, la France constitutionnelle, la France de Juillet (Très-bien ! très-bien !) Je n'ai rien de plus à ajouter.

EXTRAIT DU MONITEUR UNIVERSEL
du 11 juin 1845.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
SESSION DE 1845-1846

DISCOURS

PRONONCÉS

PAR M. GUIZOT

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

DANS LA DISCUSSION GÉNÉRALE
DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE 184[illegible]

Affaires étrangères.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

Séance du 25 mai 1846.

M. DE BEAUMONT (DE LA SOMME). Je désire faire une autre interpellation.

Lors de la discussion des comptes, j'avais adressé à M. le ministre des finances, qui seul était présent dans la chambre, une interpellation que M. le président m'a invité à renouveler lors de la discussion du budget, et qui est celle-ci :

L'Espagne nous doit des sommes très-importantes, et la Belgique également. Je demande à M. le ministre des affaires étrangères si, chaque année, à tous les instants, on est en réclamation pour pouvoir faire rentrer ces sommes considérables dans les caisses du pays.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Non-seulement les réclamations, mais tous les actes con-

servatoires, nécessaires et possibles, sont faits chaque année.

M. MAUGUIN. J'allais.....

M. MERCIER. Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Est-ce sur le même point?

M. MERCIER. Oui!

M. LE PRÉSIDENT. Après M. Mauguin.

M. MAUGUIN. J'allais précisément adresser à M. le ministre la question qui vient de lui être faite.

La chambre sait que nous sommes créanciers de l'Espagne d'une somme de 80 millions de francs, en vertu d'une convention du 30 septembre 1828. Pendant plusieurs années, les intérêts de cette créance ont été payés; puis on a fait disparaître la créance du budget.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Non pas!

M. MAUGUIN. Je ne l'ai pas vue.

M. LE MINISTRE. Je puis vous la montrer.

Une voix. C'est au chapitre : « Fonds perdus. » (On rit.)

M. MAUGUIN. Ce que je voulais demander, c'est où l'on en était à l'égard de cette créance, si le Gouvernement reçoit exactement les semestres. La créance est portée au passif sur le budget espagnol; on la porte comme payée à la France. Je voudrais savoir si elle est payée en effet.

La chambre sent que si je fais cette question à M. le ministre, quoique je prévoie la réponse, c'est que j'aurai à faire des observations sur la réponse même, et je prierai la chambre de vouloir bien m'accorder la parole.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Cette créance s'élève en totalité, si je ne me trompe, à 98 millions. Les intérêts ont été payés jusqu'à la fin de 1834. A partir du 1er janvier 1835, les intérêts n'ont plus

été payés. Le département des finances, d'une part, et le département des affaires étrangères, de l'autre, ont fait et renouvelé chaque année tous les actes conservatoires et les démarches possibles pour amener le payement des intérêts, et le remboursement de la créance. L'état des finances de l'Espagne ne lui a pas jusqu'ici permis, dans son opinion, de payer ; et les considérations politiques qui nous dirigent vis-à-vis de l'Espagne nous ont fait penser qu'il était convenable de ne pas pousser cette question aux dernières extrémités ; car je rappelle à la chambre qu'en pareil cas il faut aller jusqu'aux dernières extrémités. Nous n'avons pas cru que notre politique nous le prescrivît, nous le conseillât. Mais la créance n'est point considérée comme payée par l'Espagne ; l'Espagne ne la conteste point, elle la reconnaît, et elle l'a portée non pas à son passif, mais dans son budget de la dette étrangère ; nous continuerons nos démarches jusqu'au moment où il sera possible de nous faire payer.

(M. Mauguin reprend la parole).

RÉPONSE A M. MAUGUIN.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. La chambre comprendra que, parmi les questions que vient de toucher l'honorable préopinant il y en a une sur laquelle je n'ai pas à m'expliquer : je veux parler de ce qui concerne le mariage de la reine d'Espagne ; il serait aussi inconvenant qu'impolitique d'en parler ici. J'ai exprimé plus d'une fois à cette tribune les principes qui dirigent la

politique du Gouvernement français dans ses rapports avec l'Espagne, et dans cette question en particulier ; je n'ai point à les répéter en ce moment. Quant à la question de finances que l'honorable préopinant a traitée, je lui ferai observer qu'il vient de se servir d'expressions inexactes. Nous n'avons nullement abandonné les droits de la France ; nous n'avons nullement abandonné la créance de la France, et elle n'est pas contestée. La conduite que le cabinet a tenue à l'égard de cette affaire, tous les cabinets qui se sont succédé depuis 1835 l'ont tenue également. C'est en 1835 que les intérêts de notre créance ont cessé d'être payés ; tous les cabinets ont également pensé depuis qu'en maintenant les droits de la France, en faisant tous les actes conservatoires qu'ils exigeaient, il était de la politique de la France de ne pas pousser ses réclamations, comme je le disais tout à l'heure, jusqu'aux dernières extrémités. Cette politique a été commune, je le répète, à tous les cabinets qui se sont succédé depuis 1835. Pour mon compte, je la considère comme fondée et légitime ; je crois que le premier intérêt de la France à l'égard de l'Espagne, c'est qu'il s'établisse en Espagne un ordre un peu régulier et stable pour sa constitution, pour son gouvernement, pour ses finances. Toutes les fois que nous avons pu prêter à l'Espagne un secours efficace dans ce but, nous l'avons fait, et nous l'avons fait dans l'intérêt de la France aussi bien que dans celui de l'Espagne. Nous sommes convaincus que le jour où il y aura vraiment de l'ordre en Espagne, où ses finances seront administrées régulièrement, la créance de la France sera bien plus sûre et bien plus facilement recouvrée qu'elle n'aurait pu l'être depuis 1835 par les moyens extrêmes auxquels il aurait fallu recourir. Je pense en particulier que le ministre qui gouverne aujourd'hui les finances de

l'Espagne, M. Mon, par sa probité reconnue, par l'énergie de son caractère, par la sagesse des vues qu'il a acquises en France en étudiant notre administration, est l'un des hommes les plus propres à remettre les finances de l'Espagne dans cette voie de régularité, de probité, de stabilité que nous devons lui désirer.

La chambre ne me demandera certainement pas de discuter ici le budget espagnol ; c'est bien assez de discuter le nôtre. (On rit.)

Je ne me charge donc point de justifier toutes les mesures de l'administration financière espagnole ; je suis loin de les regarder toutes comme bonnes. La seule chose générale, politique, que je tienne à dire, c'est que nous avons de fortes raisons de penser que le ministre qui dirige aujourd'hui les finances de l'Espagne est, je ne veux pas dire le seul, mais l'un des premiers qui ait eu sur l'administration de son pays des vues saines, droites, et qui sache les poursuivre avec l'énergie indispensable pour les faire réussir.

Bien loin donc de chercher à lui susciter des obstacles, nous croyons qu'il est de la politique de la France de lui prêter appui, cet appui moral et honorable qu'on peut prêter à une administration étrangère ; nous le faisons, et nous continuerons de le faire. Nous ne croyons pas, quoi qu'en dise l'honorable préopinant, que la politique de la France envers l'Espagne ait à en souffrir ; nous ne croyons pas que depuis quelques années nos relations aient perdu là de leur utilité et de leur efficacité. Les redressements que nous avons déjà obtenus, sur plusieurs points importants de nos relations commerciales avec l'Espagne, ne sont certes pas sans importance, et nous avons lieu d'espérer que nous en obtiendrons encore d'autres.

Je ne pense pas non plus, malgré les incidents aux-

quels l'honorable préopinant vient de faire allusion, que les Français qui voyagent en Europe, en Espagne comme ailleurs, ne trouvent pas auprès des représentants de la France la protection qui leur est due. J'ai ici, j'ai entre les mains les réclamations, les vives, les instantes réclamations de l'ambassadeur de France à Madrid pour quelques-uns des faits particuliers auxquels l'honorable préopinant vient de faire allusion. J'ai des pièces qui prouvent qu'une enquête sur ces faits a été instituée à Madrid, sur la demande du représentant de la France, et par le gouvernement espagnol.

Malheureusement il n'arrive pas toujours, et personne ne le regrette plus que moi, que les Français intéressés dans de telles questions aient complétement raison et se conduisent avec la mesure, avec le tact nécessaire pour légitimer et faire réussir les réclamations. La protection de l'ambassadeur de France en Espagne ne leur a cependant jamais manqué et ne leur manquera jamais.

J'ai eu plus d'une fois des réclamations de même nature à faire valoir, et j'ai réussi plus d'une fois à obtenir du gouvernement espagnol et la justice et les indemnités auxquelles nous avions droit.

La chambre, je lui demande pardon de revenir sur ces détails, la chambre peut se rappeler en particulier les réclamations d'un négociant français établi à Barcelone, qui se nommait, si je ne me trompe, M. Lefèvre, pour lequel, pendant longtemps, on avait sollicité du gouvernement espagnol réparation et indemnité. J'ai obtenu cette réparation, j'ai obtenu une indemnité. Le magistrat ou plutôt le chef qui avait outragé le Français dans cette occasion a été puni, les pertes que le Français avait faites ont été réparées.

Je cite cet exemple qui me revient en ce moment à la

mémoire. Je pourrais en citer plusieurs autres. Quand nous avons pour nous la justice et le droit, nous les poursuivons avec la fermeté, quoique avec la mesure que les grands gouvernements doivent toujours porter en pareille occasion, et nous obtenons justice tout aussi bien que d'autres, malgré les ménagements que nous gardons toujours pour l'Espagne.

Il y avait une réclamation francaise, d'un intérêt pressant : c'était celle de la légion étrangère qui avait servi en Espagne et des traitements ou des pensions dus aux Français qui avaient fait partie de cette légion. Nous avons vivement réclamé à cet égard, et nous avons obtenu justice, la même justice que l'Angleterre, dont on parle, a obtenue aussi pour sa légion étrangère. Nous avons fait payer ce qui était dû à la légion étrangère française, nous avons fait assurer des pensions aux hommes qui en faisaient partie.

Voilà comment, toutes les fois que l'intérêt français a été pressant, et qu'il n'a pas été dans notre devoir politique d'ajourner les réclamations, nous les avons vivement poursuivies et fait réussir.

Quant à la question de la créance de la France, je répète que je suis convaincu qu'il est de l'intérêt de la France de ne pas pousser sa réclamation, en ce moment, aux dernières extrémités ; que notre véritable intérêt est d'aider l'Espagne à rétablir ses finances, à se remettre en état de payer effectivement.

Nous insisterons alors, et nous obtiendrons justice pour la France comme nous l'avons obtenue dans d'autres occasions. (Marques d'approbation au centre.)

EXTRAIT DU MONITEUR UNIVERSEL
du 26 mai 1846.

COLLÈGE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE